

Bilan de la station de baguage de la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron Site Conservatoire du littoral de Plaisance Saint-Froult (Charente-Maritime)



Mentions légales

Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron¹

La Grange à Noureau

Route de Plaisance

17780 Saint-Froult

05.46.82.42.85

Contact:

ROUSSEAU Pierre: pierre.rousseau@lpo.fr

CHAIGNE Adrien : adrien.chaigne@lpo.fr

ROBIN Frédéric: frobin02@gmail.com

GUERRA CARANDE Julia: <https://github.com/burewimbi>

Rédaction: Pierre Rousseau

Bilan et extraction de données: Frédéric Robin

Mise en forme du bilan: Julia Guerra Carande , Frédéric Robin

Référence:

Rousseau P, Guerra Carande J, Robin F, 2024. Bilan de la station de baguage de la Réserve Naturelle de Moëze-Oléron – Site Conservatoire du littoral – St Froult (Charente-Maritime). Année 2023. 51 Pages.

Compilé le 27/01/2024

Préambule

Pour cette saison 2023, la station de baguage a fonctionné du 20 juillet au 20 novembre sur les deux protocoles nationaux SEJOUR et PHENO du CRBPO_MNHN. Cette période d'ouverture paraît maintenant optimale pour couvrir la saison de migration postnuptiale avec le recrutement d'un bagueur titulaire saisonnier pendant cinq mois permettant de venir appuyer l'équipe de la Réserve Naturelle. Il faut aussi ajouter l'accueil et le rôle des bagueurs et aides-bagueurs bénévoles qui se sont succédés quotidiennement durant cette période. La station de la réserve naturelle de Moëze-Oléron et du site conservatoire du littoral de Plaisance ne serait pas aussi importante sans l'aide précieuse de ce réseau de bénévole en formation venu des quatre coins de l'hexagone. Cette saison est encore marquée par plusieurs records pour la station : la capture de plus de 23 500 oiseaux (hors STOC) et un accueil de plus 50 aides-bagueurs venus se former sur le site!

La météo capricieuse est venue interrompre à plusieurs reprises le protocole SEJOUR notamment cet automne avec le passage de trois dépressions successives à la fin du mois d'octobre et début novembre (cf figure 9 pages 22 sur l'effort de capture annuelle). Même avec ces épisodes de fermetures répétées, le nombre de capture annuelle reste le plus important depuis le début pour la station! Il faut souligner l'optimisme, la détermination et la motivation des bagueurs et aides-bagueurs s'étant succédés durant ces quelques mois. Le nombre de capture d'Hirondelle de rivage autour de la station est aussi à noter faisant le bonheur de tous! En effet, le stationnement de cette espèce a été important localement, avec des groupes de plusieurs milliers d'individus témoignant peut-être d'une bonne année de reproduction. . .

A noter le déroulement du stage de qualification à l'examen du permis de baguer du CRBPO validant quatre personnes par un examinateur du CRBPO lors de la dernière semaine du mois d'août. Nous sommes aussi dans l'attente d'un potentiel retour des stages de formation OFB. Ces formations d'une semaine (bagueage niveaux 1 à 2 – niveaux 3 à 4 et qualification) étaient depuis 2007 proposées dans le catalogue de formation des métiers de la nature.

Bien sûr, nous n'oublions pas nos partenaires financiers : la DREAL Nouvelle-Aquitaine, l'Europe, le Département de la Charente-Maritime, le Conservatoire du littoral, propriétaire des terrains, et le CRBPO qui anime le réseau national des programmes de baguage.

Pierre Rousseau, bagueur titulaire de la réserve naturelle.

Table des matières

Mentions légales	1
Préambule	2
Remerciements	6
1 La RNN de Moëze-Oléron – situation géographique	8
2 La station de baguage de Plaisance	10
2.1 Historique et protocoles	10
2.2 Localisation et descriptif du site	11
2.3 Protocoles nationaux	12
2.4 Site national de formation de bagueurs	16
3 Suivi de la station de Plaisance	17
3.1 Synthèse interannuelle des captures	17
3.1.1 Synthèse interannuelle des controles	20
3.1.2 Effort interannuel de captures	22
3.2 Thème SEJOUR	23
3.2.1 Nombre annuel de captures	23
3.2.2 Effort interannuel de captures	25
3.2.3 Evolution interannuelle du nombre d'individus	26
3.2.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)	29
3.3 Thème PHENO	31
3.3.1 Nombre annuel de captures	31
3.3.2 Effort interannuel de captures	33
3.3.3 Evolution interannuelle du nombre d'individus	34
3.3.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)	37
3.4 Thème STAGE	39
3.4.1 Captures de l'année	39
3.5 Thème STOC Capture	40
3.5.1 Nombre annuel de captures	40
3.5.2 Evolution interannuelle du nombre d'individus	42
3.5.3 Synthèse annuelle des controles	43
3.5.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)	44
4 Bibliographie et webgraphie	45
5 ANNEXE 1: Récapitulatif historique des captures sur la station (2000-2023)	47

Table des figures

1	Situation géographique de la RNNMO	8
2	Secteur continental de la RNNMO et du site Conservatoire de Plaisance	9
3	Cartographie des filets PHENO, SEJOUR.	12
4	Calendrier récommandé de repasses PHENO et SEJOUR	14
5	Situation de la station STOC 47.	15
6	Evolution interannuelle des captures, tous protocoles confondus (STOC, HALTE, PHENO, SEJOUR, STAGE)	17
7	Nombre de controles de l'année par rapport à leur année de baguage (tous protocoles)	20
8	Pays émetteurs de la bague des controles étrangers depuis 2000	21
9	Evolution interannuelle de l'effort de captures (tous protocoles)	22
10	Actions 2023 et moyenne à 5 ans - protocole SEJOUR	23
11	Baguages et controles des 23 espèces, 2023 - SEJOUR	24
12	Evolution du nombre de jours d'ouverture des filets depuis la mise en place du protocole SEJOUR	25
13	Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs trans-sahariens.	27
14	Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs partiels ou courte distance.	28
15	Actions 2023 et moyenne à 5 ans - protocole PHENO	31
16	Baguages et controles des 23 espèces, 2023- PHENO	32
17	Evolution du nombre de jours d'ouverture des filets depuis la mise en place du protocole PHENO	33
18	Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs trans-sahariens.	35
19	Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs partiels ou courte distance.	36
20	Évolution des captures sur le protocole STAGE	39
21	Évolution des captures sur le protocole STOC	40
22	Baguages et controles des 23 espèces, 2023 - STOC	41
23	Nombre de controles de l'année par rapport à leur année de baguage (protocole STOC)	43

Liste des tableaux

1	Captures de l'année des bagueurs agréés	6
2	Captures de l'année des bagueurs stagiaires	6
3	Bilan des captures de l'année par espèce	18
4	Différences en nombre d'individus capturés -2022-2023-SEJOUR	26
5	Détail par espèce des captures de l'année - SEJOUR	29
6	Différences en nombre d'individus capturés -2022-2023-PHENO	34
7	Détail par espèce des captures de l'année - PHENO	37
8	Différences en nombre d'individus capturés -2022-2023-STOC	42
9	Détail par espèce des captures de l'année - STOC	44
10	Détail par espèce des captures à Plaisance depuis l'année 2000	47

Remerciements

La Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron tient à remercier tous les bénévoles aides-bagueurs étant passés par la station de baguage de Plaisance au cours de la saison. Celle-ci ne pourrait pas fonctionner de manière pérenne sans ce soutien précieux auprès des bagueurs titulaires du site.

Les deux tableaux ci-dessous récapitulent les bagueurs et aides-bagueurs s'étant relayés ainsi que le nombre d'oiseaux bagués pour chaque personne.

Nous remercions aussi chaleureusement nos partenaires nous permettant de faire tourner cette station de baguage nationale :

- Le CRBPO.
- Le Conservatoire du littoral (Cdl).
- Le conseil Départemental de Charente-Maritime.
- La DREAL Nouvelle- Aquitaine.

Table 1: Synthèse des captures faites par les bagueurs agréés en 2023.

BAGUEUR	Total captures	Total espèces
BLANC, Jean-Francois	13	7
COULOMBS, Yannig	425	26
DELAPORTE, Philippe	209	27
DESCHAMPS, Julie	3019	50
GHISLAIN, Manon	144	19
GOUELLO, Thomas	31	7
JOMAT, Loïc	572	39
PINZCON DU SEL, Nicolas	121	15
ROUET, Flavie	30	13
ROUSSEAU, Pierre	2799	44

Table 2: Synthèse des captures faites par les aides-bageurs en 2023.

AIDE-BAGUEUR	Total captures	Total espèces
AZIOSMANOFF, Victoire	1688	42
BEDAT, Juliette	9	3
BLONDEL, Cassandre	338	26
BOUCHER, Solenn	1265	46
BOUCHERON, Sara	41	6
CHAIGNE, Adrien	8	5

CHAPENOIRE, Simon	26	6
DE VERGERS, Hugo	372	25
DEBERT, Lionel	224	23
DI PUMPO, Angela	233	23
DREON, Carla	621	32
DROMZEE, Sylvain	212	21
DUPUY, Jeremy	286	23
DUSSAUZE, Elise	34	8
ELLIS, Emma	1165	37
ESCOUTAY, Lea	510	28
FONTAINE, Theophile	753	31
FONTENILLE, Amelie	400	23
FRETIN, Marie	525	22
GANIER, Clement	44	8
GARCIA MATOS, Clara	58	9
GRENON, Joris	172	18
HUGUET, Eliott	1293	30
LAGRANGE, Pamela	162	19
LAVIE, Ainara	729	27
LE MIEUX, Amelie	153	18
LE MORVAN, Alienor	865	30
LICHTMANN, Angie	172	19
MARSAUD, Louis	716	27
MILLET, Simon	236	23
MIRO, Camille	281	20
NIEMETZKY, Florence	12	8
PERRON, Camille	534	33
PORTE, Yann	995	37
REY, Fanny	302	28
RIGOU, Pierre	89	16
RIOU, Alizee	30	11
SAVART, Pia	265	33
TOURTELLIER, Camille	290	24
VILLENEUVE, Ysaline	124	18
WILLAMS, Gary	361	25

1 La RNN de Moëze-Oléron – situation géographique

La Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron (RNNMO¹) et le site Conservatoire du littoral (Cdl) de Plaisance sont situés sur le littoral centre-atlantique de la France métropolitaine (Figure 1). Elle est localisée dans le sud des Pertuis charentais, à mi-chemin entre La Rochelle et Royan (Région Nouvelle-Aquitaine, département de la Charente-Maritime). Couvrant officiellement plus de 6.550 ha, dont près de 6.200 ha en Domaine Public Maritime (DPM), le site protégé correspond à la façade littorale des marais de Brouage et de l'île d'Oléron, vaste complexe de marais littoraux couvrant plus de 12.000 ha.

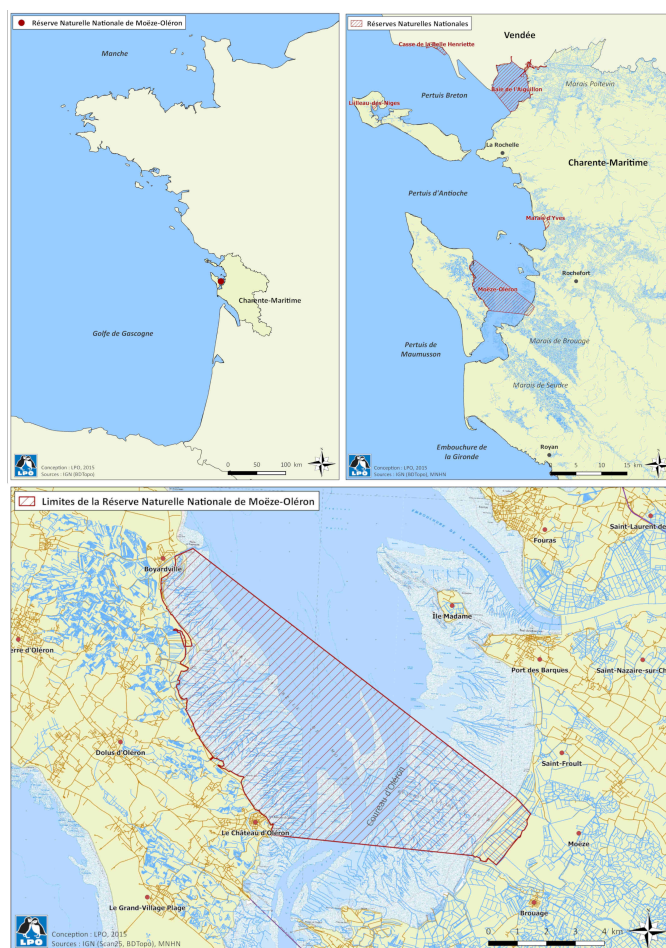


Figure 1: Situation géographique de la RNNMO

Le secteur continental de la RNNMO et la propriété du Cdl de Plaisance sont situés sur les communes de Saint-Frout et de Moëze (Figure 2).



Figure 2: Secteur continental de la RNNMO et du site Conservatoire de Plaisance

Cet ensemble d'habitats littoraux et rétro-littoraux forment une mosaïque de milieux ouverts représentatifs des marais cotiers. Ils constituent ainsi un échantillon représentatif des milieux littoraux centre-atlantique, et intègrent notamment les éléments physiographiques suivants :

- Les vastes vasières intertidales soumises au balancement des marées et situées de part et d'autre du Coureau d'Oléron, zone de passage entre les Pertuis d'Antioche et de Maumusson.
- Les polders de la partie terrestre couverts de prairies naturelles (marais « plats ») ainsi que d'anciens marais salants et de baisses à caractère lagunaire (marais « gâts »).
- Les flèches et cordons sableux de la cote oléronnaise et de l'anse de Saint-Froult, en perpétuel remaniement à cause du jeu des courants et des flux sédimentaires. Elles se caractérisent par une végétation de type dunaire et favorisent à leur abri le développement de prés salés.
- Le cordon dunaire fossile de Plaisance (dune grise de Gascogne²), en mosaïque avec des milieux buissonnants, lui-même endigué, abrite la plus forte biodiversité spécifique des habitats terrestres de l'espace protégé.

2 La station de baguage de Plaisance

2.1 Historique et protocoles

En préambule, tous les programmes d'étude nécessitant la capture à des fins de baguage des oiseaux sont encadrés par la loi, et ne peuvent être mis en œuvre qu'après validation par le Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux – Muséum National d'Histoire Naturelle (CRBPO-MNHN³). Seuls les bagueurs diplômés et à jour de leur autorisation annuelle de baguage sont habilités à pratiquer.

Situé sur l'un des axes majeurs de migration, « l'East atlantic flyway » qui draine les populations d'oiseaux entre leurs zones holarctiques, paléarctique de nidification et celles d'hivernage du sud-ouest de l'Europe à l'Afrique. L'attrait du site de Plaisance a été testé dès 2001 lors de la halte migratoire postnuptiale des passereaux. Ce test s'est avéré positif et est désormais confirmé : les haies et massifs buissonnants riches en baies (sureaux, ronces, prunelliers. . .) offrant une riche source de sucres d'assimilation rapide pour des milliers de passereaux.

Par ailleurs, l'urbanisation croissante du littoral et la gestion inadaptée des espaces non urbanisés contribuent à faire disparaître les habitats semi-ouverts, les friches buissonnantes, les dunes arbustives qui représentent autant de zones de refuge pour les centaines de milliers de passereaux qui survolent le littoral charentais. Une meilleure connaissance des flux et des communautés de passereaux utilisant le site protégé est donc indispensable. De fait, ces précisions permettent de définir la nécessité de conservation ou la restauration de corridors migratoires, même pour des passereaux encore relativement communs à ce jour. Un suivi annuel par le baguage a donc été structuré, et intégré par la suite au protocole national du CRBPO/MNHN, dit « Halte migratoire », qui a évolué depuis 2014 vers 2 programmes distincts et complémentaires:

- SEJOUR⁴ (approche CMR des durées de stationnement spécifique en rapport avec la prise de poids).
- PHENO⁵ (phénologies spécifiques par classes de sexe et d'âges, interactions possibles avec les effets du réchauffement global – chronologies et populations biogéographiques).

A ces protocoles inscrits dans la durée, plusieurs opérations de baguage relatives à d'autres thématiques ont été conduites temporairement à partir de 1990 (Programme Alouette, dortoir, stage, paludicoles. . .).

Fin 2023, la base de données de la réserve sur l'ensemble de ces thématiques comportait environ 269660 lignes de données dont 251550 pour la migration postnuptiale (HALTE, PHENO, SEJOUR), représentant l'une des plus anciennes et importantes de

France pour les passereaux terrestres.

Enfin, pour information, mentionons également sur le site d'étude postnuptiale le fonctionnement d'une station STOC – capture⁶ depuis 2000. L'équipe de la réserve s'est également investie dans la conduite ou la participation à différents programmes personnels CRBPO (Echasse blanche, canards de surface, Faucon crécerelle... , et limicoles cotiers⁷). Ce dernier programme, toujours actif, en collaboration scientifique avec le laboratoire LIENSs – CNRS – La Rochelle Université a débuté en 2001⁸.

L'ensemble des programmes de baguage en pratique sur le site protégé est encadré par le plan de gestion 2017/2026 de la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron et du site de Plaisance⁹.

2.2 Localisation et descriptif du site

Le site de capture (dune fossile du lieu- dit Plaisance) s'étend sur près de 14 hectares au pic de l'activité de baguage (en termes de linéaire de filet déployé), c'est-à-dire lors des sessions STAGE.

Les habitats dunaires qui le composent sont encadrés par des prairies subhalophiles, l'ensemble est à ce jour poldérisé depuis les années 60. Comme exposé précédemment, près du 60 % de la surface correspond à l'habitat Corine Biotope 16.222² «Dunes grises de Gascogne», espace ouvert en mosaïque avec des milieux buissonnants à boisés: Lettes dunaires (Corine 16.3¹⁰), Fourrés dunaires mixtes (Corine 16.252¹¹), Dunes boisées (Corine 16.29¹²) et Frênaies (Corine 44.3¹³). Les essences buissonnantes et arbustives majoritaires sont la Ronce commune, l'Epine noire (Prunellier), l'Epine blanche (Aubépine), le Sureau noir, le Troène commun, et le Frêne commun. Les actions de gestion déployées consistent en un pâturage ovin localisé, restreint dans le temps, et par un broyage circonscrit des ronciers pour éviter la fermeture de l'habitat européen prioritaire de la Dune grise de Gascogne.

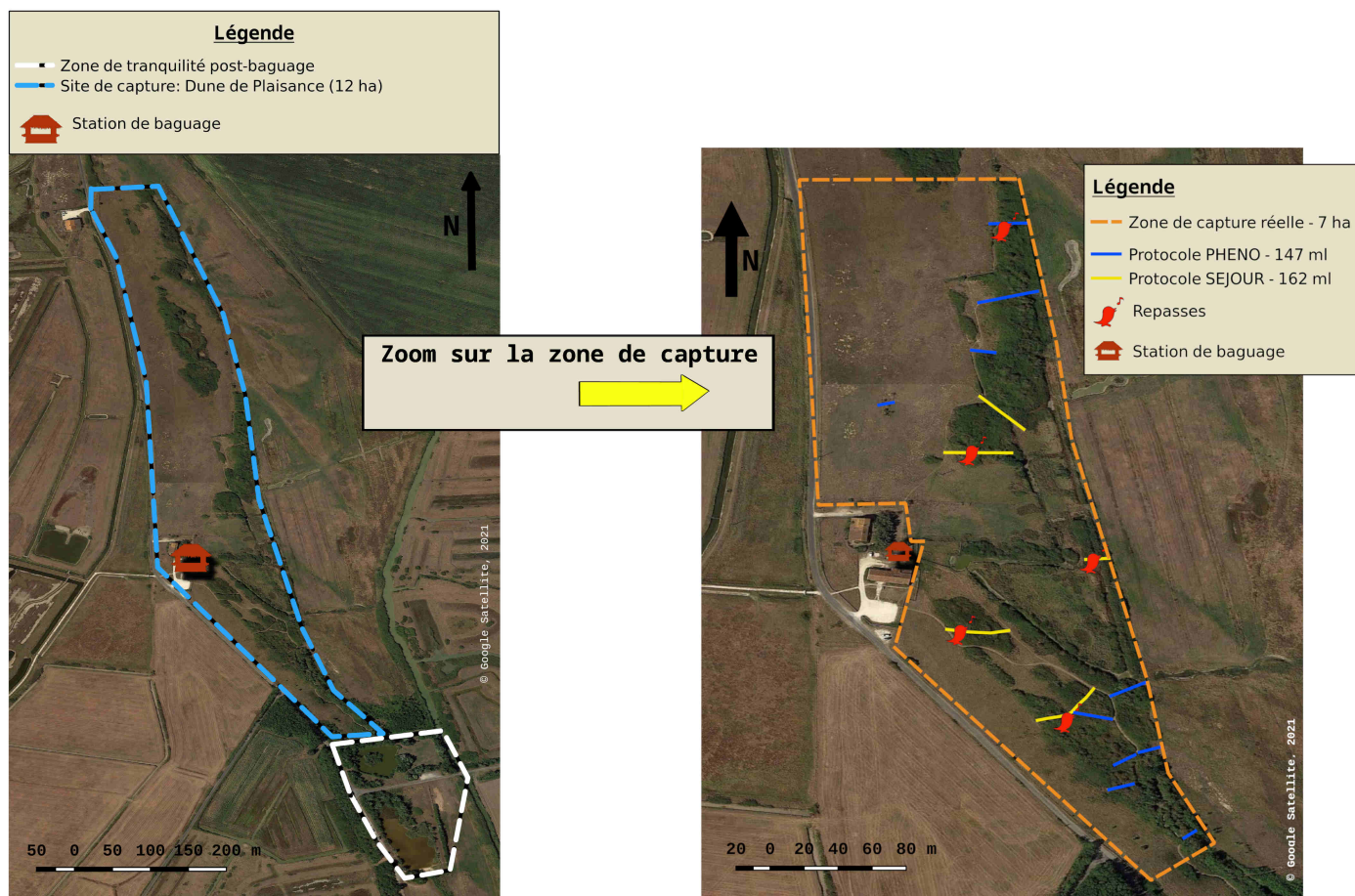


Figure 3: Situation de la station de baguage et emplacements des filets PHENO et SEJOUR

2.3 Protocoles nationaux

Comme évoqués en 2.1, les protocoles ont évolué et se sont succédés sur la station de baguage en lien avec les directives du CRBPO. Depuis 2015 les programmes PHENO et SEJOUR sont mis en œuvre lors de la migration postnuptiale, auxquels il faut ajouter des sessions de baguage dites «STAGE» lors des temps de formation et de qualification de futurs bagueurs.

En pratique, les filets sont déployés au nord et au sud du «Carbet de baguage» (Cf. Figure 3), généralement de la dernière décade de juillet à la seconde de novembre (extrêmes: 09/07 à 06/12). L'ouverture des filets débute dans l'heure qui précède le lever du soleil; les repasses audio, 1 heure avant le jour. Les relèves au filet sont classiquement espacées d'une demie-heure, rapprochées lors de conditions météo

risquées (vent soutenu, pluie, fortes chaleurs. . .) ; et si la situation empire les filets sont mis en berne. Le baguage intervient dès le retour à l'atelier (souvent deux tables en activité simultanée, l'une PHENO, l'autre SEJOUR lorsque les deux protocoles fonctionnent en même temps). La fermeture des filets intervient généralement entre 12 et 13 heures. Les heures de début de session de capture (HS) et leur durée (DS) sont obligatoirement documentées.

Le protocole SEJOUR⁴ (n° CRBPO 882) est mis en œuvre chaque année (non réalisé en 2020) dès lors que la capacité en personnel bagueur est suffisante pour assurer une à plusieurs sessions à minima de 10 jours consécutifs. 162 mètres de filets sont déployés en 5 lignes. 31 espèces cibles ont été retenues: ACRSCH – ACRSCI – ALCATT – ANTPRA – ANTTTRI – CARCAR – CARCHL – CARINA – CETCET – ERIRUB – FICUCA – HIPPOL – FRICOE – JYNTOR – LOCNAE – LUSMEG – LUSSVE – MUSSTR – PASDOM - PHOPHO – PHYCOL – PHYCUS – REGIGN – REGREG – SAXRUB – SYLATR – SYLBOR – SYLCOM – TURILI - TURMER – TURPHI.

Le 2ème protocole PHENO⁵ (n° CRBPO 881) est réalisé sur la base d'au moins une capture hebdomadaire sur la totalité de la migration postnuptiale. Le linéaire minima de filets en phase de capture est de 60 mètres, le maxima n'est pas limité. Ce protocole a été mené chaque année depuis 2015, il est plus souple en termes d'investissement humain. 45 espèces cibles ont été retenues: ACRSCH – ACRSCI – AEGCAU - ALCATT – ANTPRA – ANTTTRI – CARCAR – CARCHL – CARINA – CETCET – EMBCIT- EMBSCH- ERIRUB – FICUCA – HIPPOL – FRICOE – JYNTOR – LANRIO – LANSEN - LOCNAE – LUSMEG – LUSSVE – MUSSTR – OENOEN – PARCAE – PARMAJ – PASDOM - PHOOCH - PHOPHO – PHYCOL – PHYCUS – PRUMOD - REGIGN - REGREG – SAXRUB – SAXTOR – SYLATR – SYLBOR – SYLCOM – STUVUL – TROTRO - TURILI - TURMER – TURPIL - TURPHI.

Pour ces deux programmes, un calendrier décadaire prévoit les repasses audio à actionner en relation étroite avec la phénologie de la migration des espèces (voir Figure 4).

20/07 au 29/07	30/07 au 09/08	10/08 au 19/08	20/08 au 29/08	30/08 au 09/09	10/09 au 19/09	20/09 au 29/09	30/09 au 09/10	10/10 au 19/10	20/10 au 29/10	30/10 au 09/11	10/11 au 19/11	20/11 au 30/11
20-juil	30-juil	10-août	20-août	30-août	10 sept.	20 sept.	30 sept.	10 oct.	20 oct.	30 oct.	10 nov.	20 nov.
SYLCOM + SYLBOR + LUSMEG												
				SYLCOM + SYLBOR + SYLATR								
								SYLATR + ERIRUB + PHYCOL				
ACRSCH + ACRSCI + PHYLUS												
					ACRSCI + PHYLUS + PHYCOL							
									TURMER + TURPHI + TURILI			
		FICUCA + PHOPHO + LOCNAE										
		JYNTOR + SAXRUB + MUSSTR										
									CARINA + CARLIS + FRICOE			
2 POSTES		4 POSTES							3 POSTES			

Figure 4: Calendrier récommandé de repasses PHENO et SEJOUR

Le STOC Capture⁶, le Suivi Temporel des Oiseaux Communs est mené (sous l'égide du CRBPO-MNHN) depuis l'année 2000 sur le site de la Dune de Plaisance (Figure 5).

La station n°47 est composée de 26 filets répartis sur les 12 hectares du site (cf. chapitre 2.2 pour le descriptif habitat). La densité de filet (unité de 12m) est de 2,16 à l'hectare. Valeur à ajuster à 4,3 filets par hectare d'habitats buissonnant à arbustif.

Ce protocole intervient au printemps dans le but d'étudier la dynamique des populations des oiseaux nicheurs communs (communauté, survie locale intra et interannuelle, production et effectifs intra et interannuels de jeunes, classes d'âges et de sex-ratio, recrutement des individus, biométrie et conditions corporelles, ...).

Trois sessions de capture sont menées, et ont lieu vers le 15 des mois de mai et juin et autour du 10 juillet pour l'ultime session annuelle. Pour chaque session, deux équipes sont nécessaires, divisant ainsi la zone en : - équipe nord – 12 filets, - sud 14 filets). Les oiseaux sont démaillés et bagués à proximité du filet afin de limiter l'impact de la capture en période de reproduction. La biométrie, longueur de l'aile pliée, du tarse, prises de la masse corporelle et du taux d'adiposité ne n'est pas obligatoire (à l'exception des espèces pour lesquelles la biométrie est le seul élément diagnostique pour sexer), mais bienvenue, et cela à l'appréciation du bagueur fonction de la densité des oiseaux capturés, la priorité étant de réduire au maximum la manipulation de chaque oiseau capturé (femelle en phase d'incubation, mâle au nourrissage, jeune sub-volant non émancipé. ...). Sont également demandés, les indicateurs de l'état de santé et la mue pour chaque oiseau capturé.

Un bilan (année n-1) est annuellement généré par le CRBPO sur les indicateurs du

fonctionnement intra et interannuel des populations des oiseaux communs de la station STOC n°47 de Plaisance, et replacé à l'échelle comparative des autres stations STOC en France (Figure 5). Ce bilan est consultable sur l'onglet "Documentation"⁹ de notre site web.

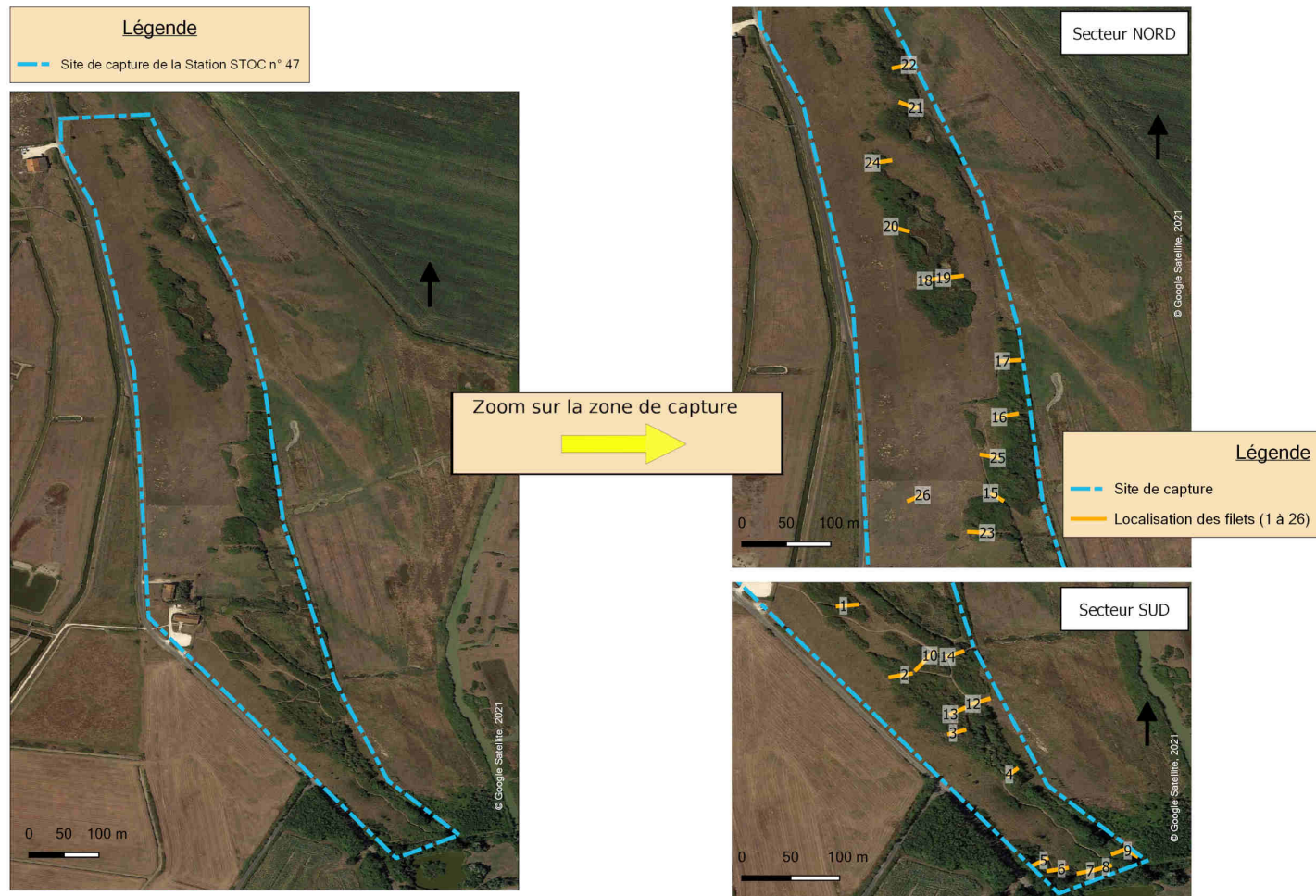


Figure 5: Situation de la station STOC 47.

Enfin, le protocole STAGE¹⁴ réalisé et réservé à l'intention des bagueurs en formation ou en qualification, peut temporairement s'ajouter aux deux autres programmes précités. Des sessions de captures peuvent dans ce cadre être organisées au-delà des lignes de filets habituelles et également en fin d'après-midi. Les repasses audio, peuvent aussi concerner des espèces non ciblées par les PHENO et SEJOUR.

2.4 Site national de formation de bagueurs

Annuellement des aides-bagueurs en formation, de tout niveau sont accueillis à la station pour se former à la pratique du baguage durant la migration postnuptiale. Le site accueille (hors semaines de stages intensifs), des aides bagueurs (maximum 2 en simultané) pour une période minimale d'une semaine. Ils bénéficient d'une formation pratique dispensée par les bagueurs titulaires de la RNNMO. Depuis 2004, 232 aides bagueurs ont été concernés.

Dès 2004, des stages intensifs (LPO, ATEN, AFB et OFB) ¹ ont été organisés, à raison de un à deux stages par an permettant d'accéder au niveau 1-2 et 3-4 du carnet de formation du CRBPO. Ces formations accueillent des groupes de 6 à 12 stagiaires en simultanée. Elles ont été proposées de 2007 à 2019 dans le cadre du catalogue de formation de l'Office Française pour la Biodiversité (OFB) et anciennement ATEN et AFB. Les autres années, elles ont été organisées par la LPO. Hors de ces stages de formation au tronc commun du diplôme de bagueurs d'oiseaux sauvages, la RNNMO avec ou sans l'OFB a mené des stages de bagueurs spécialistes à la capture des limicoles cotiers (5 sessions). En cumulé, 386 stagiaires ont été accueillies sur la période 2004 à 2020.

En plus de la formation continue des aides-bagueurs et des stages intensifs, la RNNMO est l'un des trois sites historiques de qualification pour l'obtention du permis de baguer en France. Les deux autres sites réguliers étant le Fort-Vert dans les Hauts de France et la Réserve Naturelle Nationale du Viguerat en Camargue dans les Bouches du Rhone.

Durant 5 à 6 jours, par session, quatre qualifiants sont évalués dans des conditions réelles par un examinateur du CRBPO.

¹ATEN: Atelier Technique des Espaces Naturels – AFB: Agence Française pour la Biodiversité – OFB : Office Français de la Biodiversité.

3 Suivi de la station de Plaisance

3.1 Synthèse interannuelle des captures

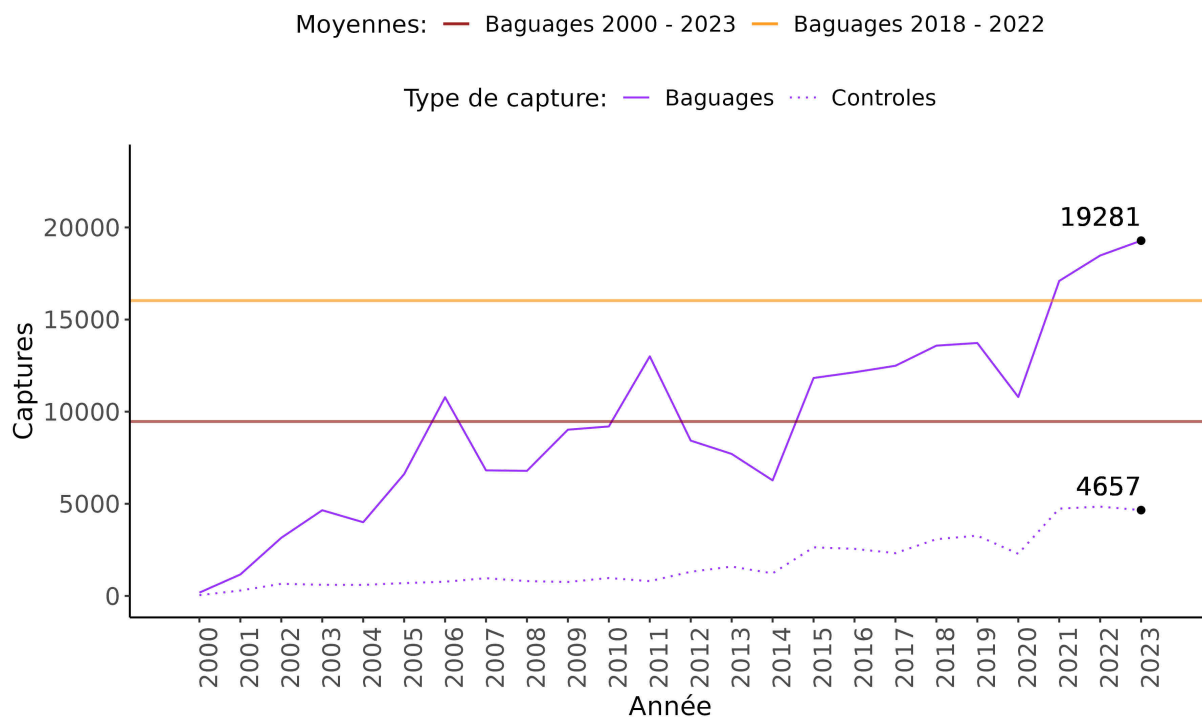


Figure 6: Evolution interannuelle des captures, tous protocoles confondus (STOC, HALTE, PHENO, SEJOUR, STAGE)

Le nombre d'actions de **baguage** de l'année 2023 est de 19.281, tous protocoles confondus. Ce chiffre est de 18.476 actions de baguage en 2022. La moyenne d'actions de baguage des 5 dernières années avant 2023 est de 16.029 baguages. La moyenne globale mise à jour avec les données 2023 est de 9.466 baguages.

Le nombre d'actions de **contrôle** de l'année 2023 est de 4.657, tous protocoles confondus. ce chiffre est de 4.847 en 2022. La moyenne des actions de controle des 5 dernières années avant 2023 est de 3.963 controles. La moyenne globale mise à jour avec les données 2023 est de 1.769 controles.

Parmi les espèces cibles de la station de baguage de Plaisance, 23 espèces seront détaillées dans cette synthèse: Moineau domestique (PASDOM), Bouscarle de Cetti (CETCET), Martin-pêcheur d'Europe (ALCATT), Grive musicienne (TURPHI), Merle noir (TURMER), Fauvette à tête noire (SYLATR), Pouillot véloce (PHYCOL), Rougegorge familial (ERIRUB), Gorgebleue à miroir (LUSSVE), Rossignol philomèle (LUSMEG), Fauvette grisette (SYLCOM), Fauvette des jardins (SYLBOR), Tarier des prés (SAX-

RUB), Pouillot fitis (PHYLUS), Rougequeue à front blanc (PHOPHO), Gobemouche gris (MUSSTR), Locustelle tachetée (LOCNAE), Torcol d'Europe (JYNTOR), Hypolaïs polyglotte (HIPPOL), Gobemouche noir (FICUCA), Rousserolle effarvatte (ACRSCI), Phragmite des joncs (ACRSCH), Tarier pâtre (SAXTOR).

Table 3: Bilan des captures 2023 par espèce, tous protocoles confondus. Les pourcentages sont calculés par rapport au total de baguages et contrôles. Données rangées par ordre décroissant du total de baguages.

ESPECE	CODE	Baguages controles		% du total baguages	% du total controles
Fauvette à tête noire	SYLATR	2733	443	14,2	9,5
Pouillot véloce	PHYCOL	2254	267	11,7	5,7
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	2126	577	11	12,4
Hirondelle de rivage	RIPRIP	1850	6	9,6	0,1
Rougegorge familier	ERIRUB	1728	716	9	15,4
Fauvette des jardins	SYLBOR	1496	302	7,8	6,5
Fauvette grisette	SYLCOM	1418	412	7,4	8,8
Pouillot fitis	PHYLUS	939	108	4,9	2,3
Moineau domestique	PASDOM	685	47	3,6	1
Phragmite des joncs	ACRSCH	570	138	3	3
Rossignol philomèle	LUSMEG	474	360	2,5	7,7
Bouscarle de Cetti	CETCET	464	520	2,4	11,2
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	397	180	2,1	3,9
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	293	36	1,5	0,8
Grive musicienne	TURPHI	274	52	1,4	1,1
Locustelle tachetée	LOCNAE	189	27	1	0,6
Gobemouche noir	FICUCA	123	28	0,6	0,6
Torcol d'Europe	JYNTOR	106	53	0,6	1,1
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	101	64	0,5	1,4
Tarier pâtre	SAXTOR	92	11	0,5	0,2
Pipit farlouse	ANTPRA	76	2	0,4	<0,05
Accenteur mouchet	PRUMOD	69	77	0,4	1,7
Merle noir	TURMER	67	53	0,3	1,1
Étourneau sansonnet	STUVUL	67	2	0,3	<0,05
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	53	15	0,3	0,3
Hirondelle rustique	HIRRUS	53	3	0,3	0,1
Gobemouche gris	MUSSTR	47	4	0,2	0,1
Troglodyte mignon	TROTRO	41	8	0,2	0,2
Bruant proyer	MILCAL	39	0	0,2	<0,05
Mésange charbonnière	PARMAJ	37	28	0,2	0,6
Roitelet à triple bandeau	REGIGN	36	16	0,2	0,3
Mésange bleue	PARCAE	35	15	0,2	0,3

Tarier des prés	SAXRUB	35	1	0,2	<0,05
Linotte mélodieuse	CARINA	31	1	0,2	<0,05
Cisticole des joncs	CISJUN	31	0	0,2	<0,05
Bruant des roseaux	EMBSCH	28	0	0,1	<0,05
Mésange à longue queue	AEGCAU	25	57	0,1	1,2
Tourterelle des bois	STRTUR	22	9	0,1	0,2
Pipit des arbres	ANTTRI	18	0	0,1	<0,05
Verdier d'Europe	CARCHL	17	0	0,1	<0,05
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	13	5	0,1	0,1
Bergeronnette printanière	MOTFLA	13	1	0,1	<0,05
Chardonneret élégant	CARLIS	13	0	0,1	<0,05
Pinson des arbres	FRICOE	12	0	0,1	<0,05
Rougequeue noir	PHOOCH	11	0	0,1	<0,05
Traquet motteux	OENOE	9	1	<0,05	<0,05
Huppe fasciée	UPUEPO	8	0	<0,05	<0,05
Grive mauvis	TURILI	7	1	<0,05	<0,05
Roitelet huppé	REGREG	6	3	<0,05	0,1
Chevalier guignette	ACTHYP	6	0	<0,05	<0,05
Tarin des aulnes	CARNUS	6	0	<0,05	<0,05
Pipit spioncelle	ANTSPI	5	0	<0,05	<0,05
Pie-grièche à tête rousse	LANSEN	4	3	<0,05	0,1
Pigeon ramier	COLBUS	4	0	<0,05	<0,05
Coucou gris	CUCCAN	3	1	<0,05	<0,05
Chevêche d'Athéna	ATHNOC	2	2	<0,05	<0,05
Pic épeiche	DENMAJ	2	1	<0,05	<0,05
Epervier d'Europe	ACCNIS	2	0	<0,05	<0,05
Faucon crécerelle	FALTIN	2	0	<0,05	<0,05
Bergeronnette grise	MOTALB	2	0	<0,05	<0,05
Hibou moyen-duc	ASIOTU	1	1	<0,05	<0,05
Pipit à dos olive	ANTHOD	1	0	<0,05	<0,05
Buse variable	BUTBUT	1	0	<0,05	<0,05
Bruant zizi	EMBCIR	1	0	<0,05	<0,05
Gallinule poule d'eau	GALCHL	1	0	<0,05	<0,05
Locustelle lusciniöide	LOCLUS	1	0	<0,05	<0,05
Bec-croisé des sapins	LOXCUR	1	0	<0,05	<0,05
Hibou petit-duc	OTUSCO	1	0	<0,05	<0,05
Moineau friquet	PASMON	1	0	<0,05	<0,05
Râle d'eau	RALAQU	1	0	<0,05	<0,05
Serin cini	SERSER	1	0	<0,05	<0,05
Chevalier cul-blanc	TRIOCH	1	0	<0,05	<0,05
TOTAL		19281	4657	-	-

3.1.1 Synthèse interannuelle des controles

Sur les 4.657 actions de controle de 2023, 95,1% sont des individus autocontrolés. Pour l'année 2022, ce pourcentage était de 95,2%. La moyenne 2000-2023 est du 95,7%. Cette donnée est semblable à la proportion des controles d'individus ayant été bagués en France sur le total d'individus controlés (98,9% pour 2023; 98,8% pour 2022; la moyenne 2000-2023 mise à jour est du 98,5%).

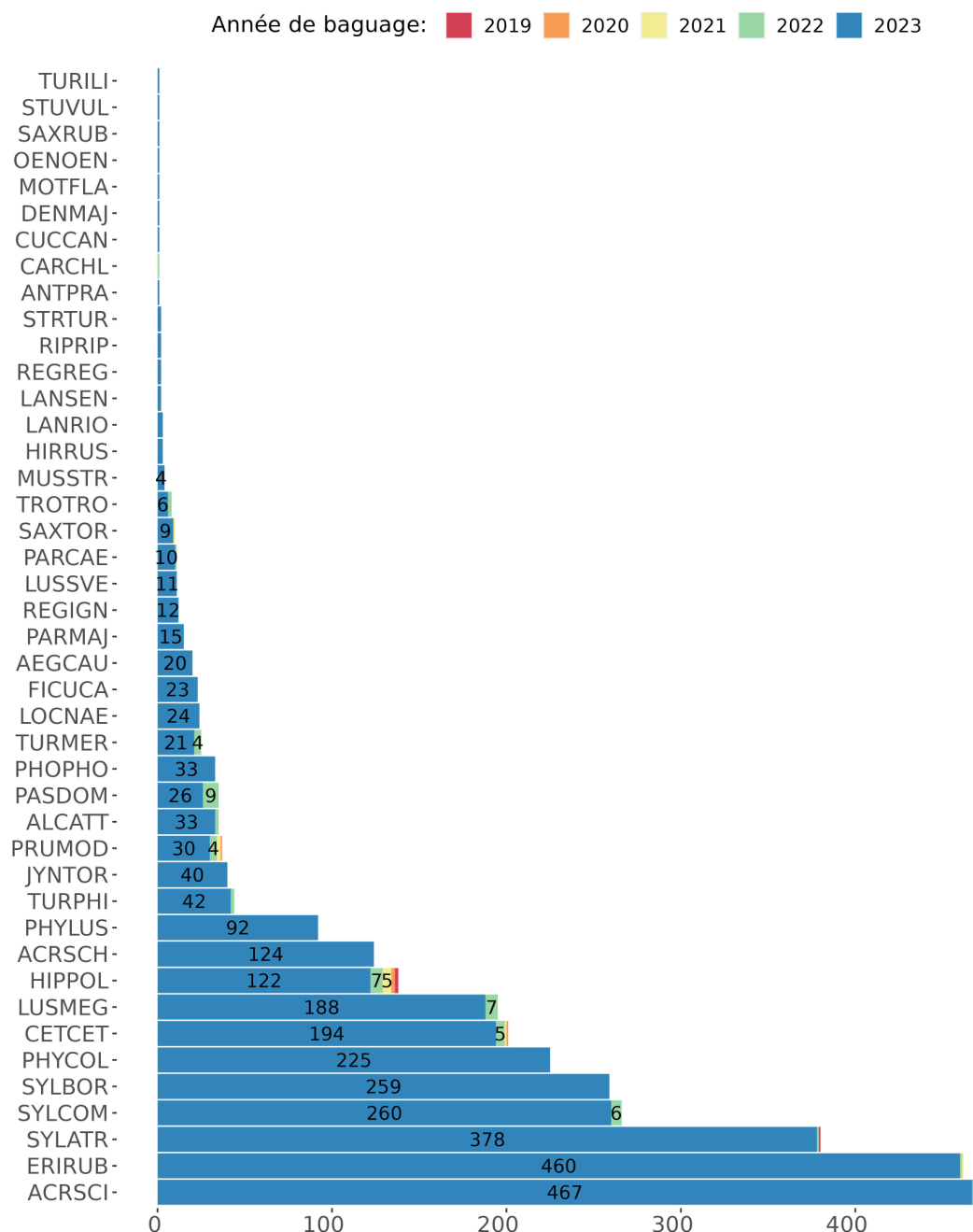


Figure 7: Nombre de controles de l'année par rapport à leur année de baguage (tous protocoles)

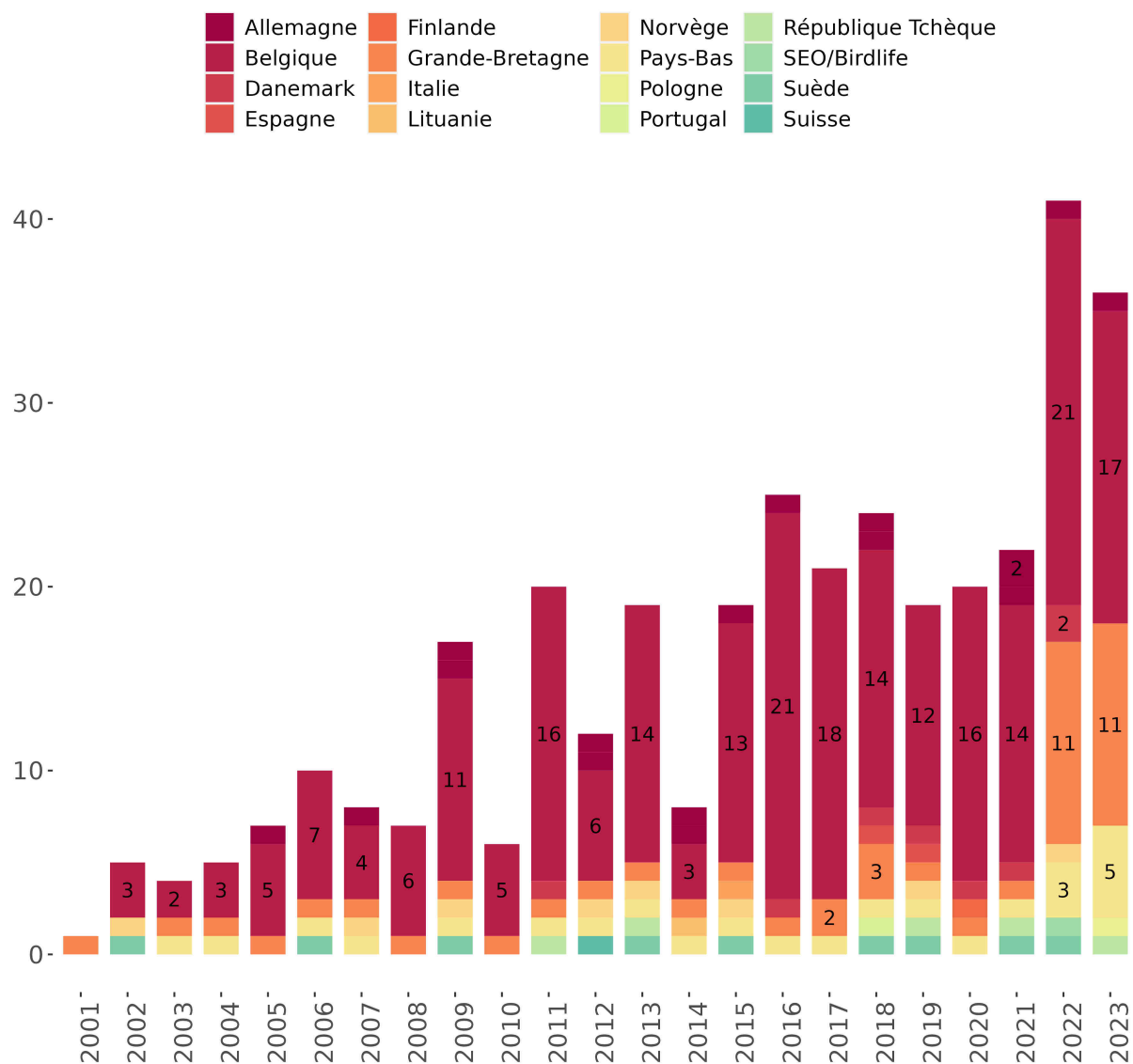


Figure 8: Pays émetteurs de la bague des controles étrangers depuis 2000

3.1.2 Effort interannuel de captures

En 2023, 213 jours de capture ont été réalisés à la station de Plaisance. (Attention, il s'agit d'un indice d'effort de capture. On additionne les protocoles effectués pour une même date. En bref si deux protocoles sont en cours la même matinée, deux jours d'effort seront comptabilisés). La moyenne des 5 dernières années avant 2023 est de 200 jours de capture par année. La moyenne globale mise à jour avec les données 2023 est de 98 jours de capture par année.

Cette variabilité de l'effort de capture est souvent liée aux conditions météorologiques et à la disponibilité de personnel permettant de faire fonctionner la station (saisonniers, aide-baguteurs. . .).

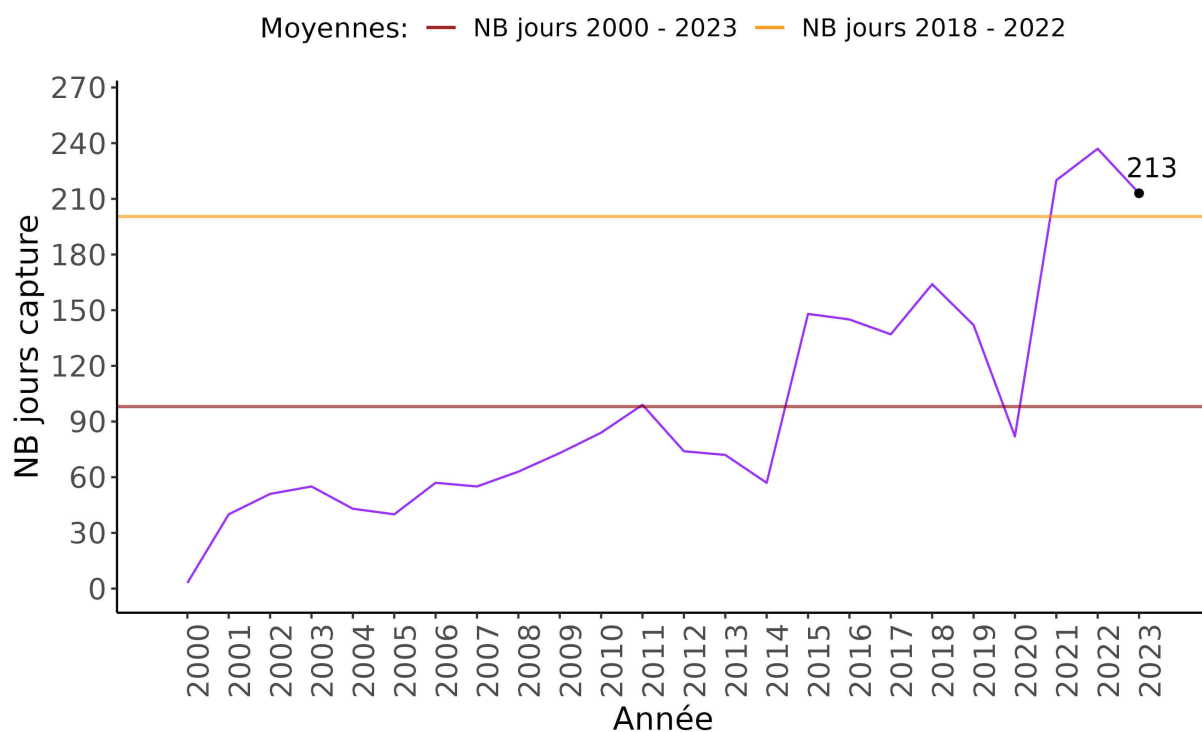


Figure 9: Evolution interannuelle de l'effort de captures (tous protocoles)

3.2 Thème SEJOUR

3.2.1 Nombre annuel de captures

En 2023, 7.761 actions de baguage ont été réalisées sur la station de Plaisance ainsi que 2.320 contrôles dans le cadre du protocole SEJOUR. Ceci représente une diminution de 20,5% dans les baguages ainsi qu'une diminution de 12,9% dans les contrôles par rapport aux captures SEJOUR de 2022. Plus globalement, les actions SEJOUR 2023 représentent une augmentation de 0,3% dans les baguages et une augmentation de 18,4% dans les contrôles par rapport à la période 2018-2022.

Lors des sessions SEJOUR, les 20 espèces les plus capturées en 2023 ont été: Pouillot véloce (PHYCOL), Fauvette à tête noire (SYLATR), Rousserolle effarvate (ACRSCI), Rougegorge familier (ERIRUB), Fauvette des jardins (SYLBOR), Fauvette grisette (SYLCOM), Pouillot fitis (PHYLUS), Rossignol philomèle (LUSMEG), Phragmite des joncs (ACRSCH), Bouscarle de Cetti (CETCET), Moineau domestique (PASDOM), Hypolaïs polyglotte (HIPPOL), Grive musicienne (TURPHI), Rougequeue à front blanc (PHOPHO), Locustelle tachetée (LOCNAE), Torcol d'Europe (JYNTOR), Gobemouche noir (FICUCA), Accenteur mouchet (PRUMOD), Tarier pâtre (SAXTOR), Martin-pêcheur d'Europe (ALCATT). La Figure 11 montre en détail les chiffres correspondant à l'ensemble des 23 espèces décrites sur la section 3.1.

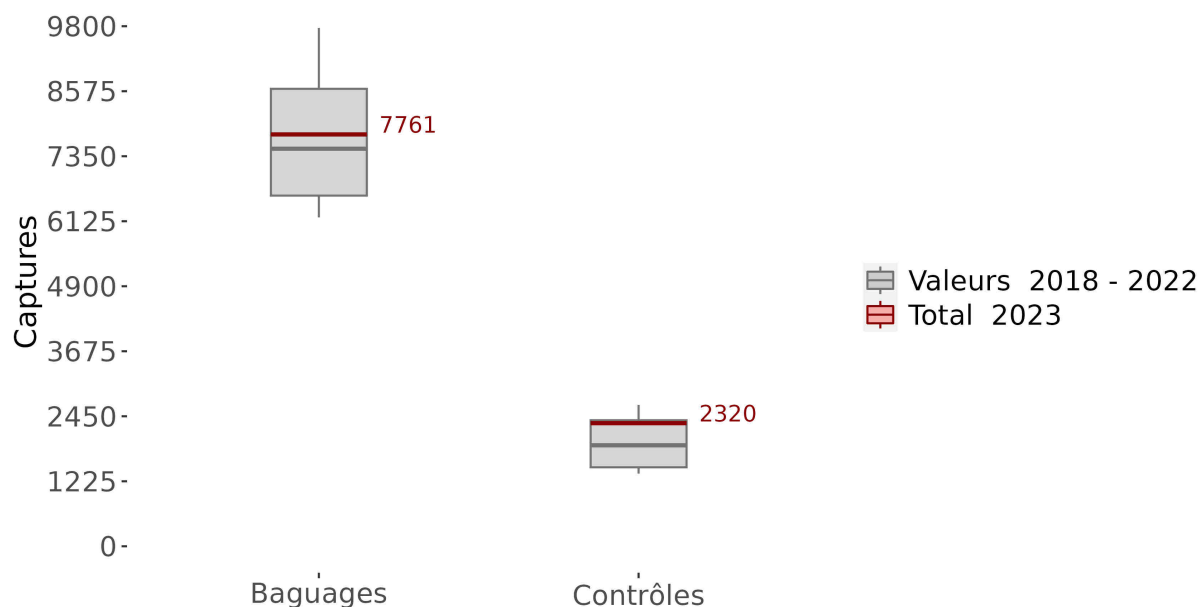


Figure 10: Actions 2023 et moyenne à 5 ans - protocole SEJOUR

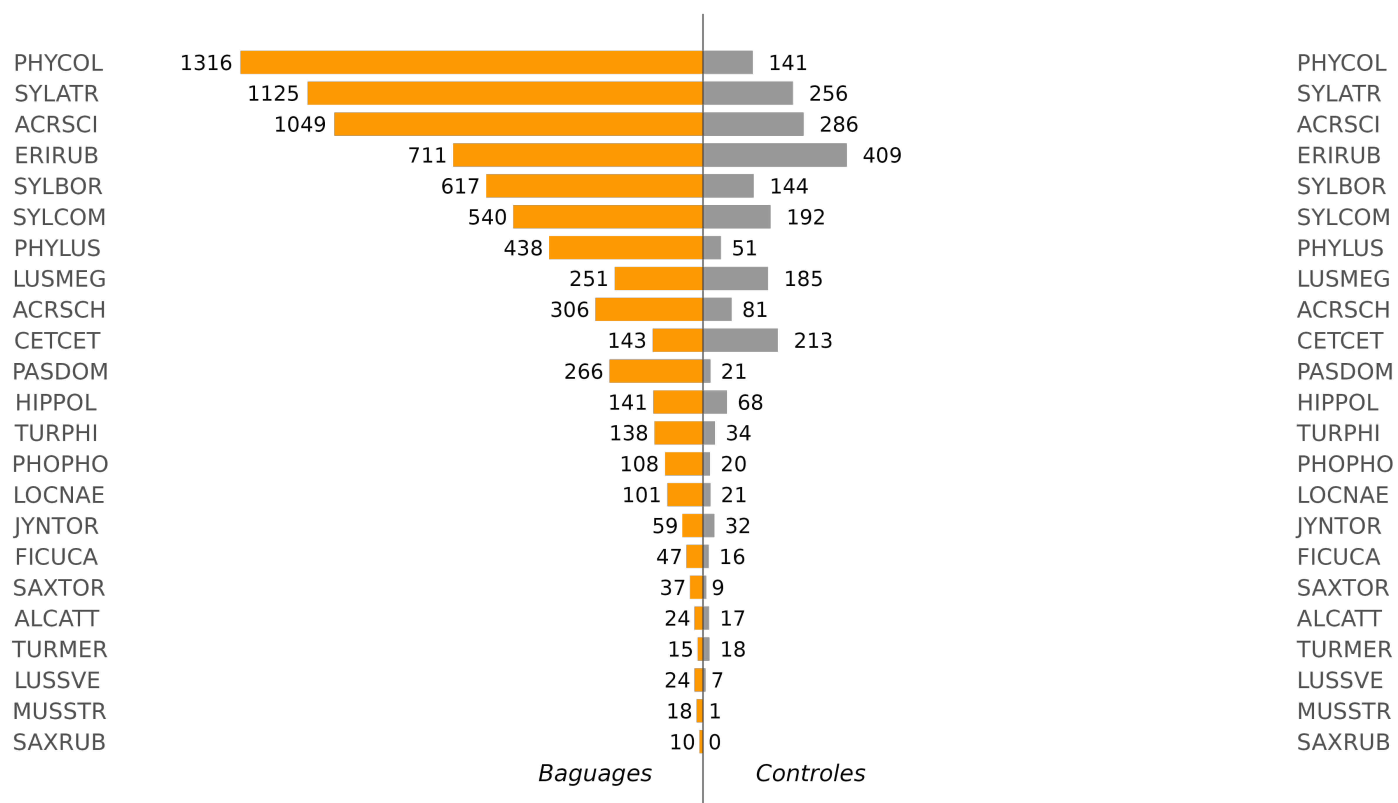


Figure 11: Comparaison des actions de baguage et controle de l'année 2023 pour les espèces appartenant au cortège des 23 espèces cibles - protocole SEJOUR

3.2.2 Effort interannuel de captures

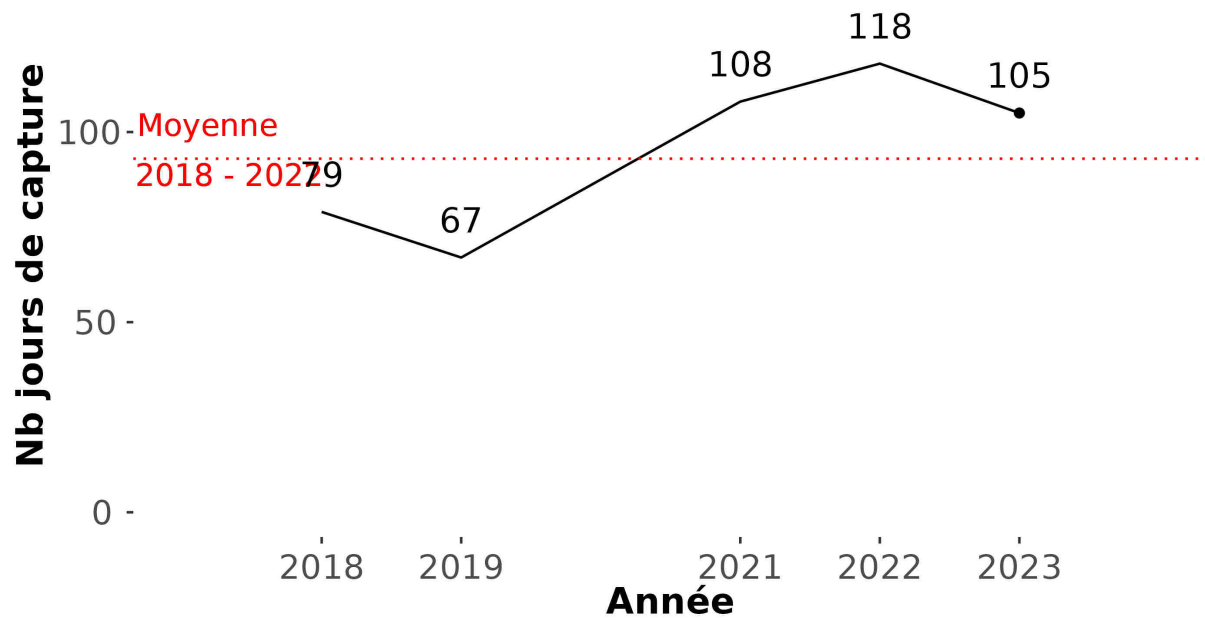


Figure 12: Evolution du nombre de jours d'ouverture des filets depuis la mise en place du protocole SEJOUR

3.2.3 Evolution interannuelle du nombre d'individus

Début 2015, le protocole HALTE a été divisé en deux protocoles: PHENO et SEJOUR. C'est ainsi que les données affichées ci-dessous correspondent au protocole HALTE avant l'année 2015 et au protocole SEJOUR à partir de l'année 2015. Les données correspondant au protocole PHENO sont explorées dans la section Evolution du nombre d'individus annuel du Thème PHENO.

Table 4: Evolution du nombre d'individus capturés lors des sessions SEJOUR entre 2023 et 2022. La dernière colonne est affichée en vert pour les espèces dont l'évolution est positive, en rouge si elle est négative.

ESPECE	CODE	Individus 2023	Individus 2022	Rapport chiffres en %
Pouillot véloce	PHYCOL	1364	1003	36
Fauvette à tête noire	SYLATR	1249	1844	-32.3
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	1189	1420	-16.3
Rougegorge familier	ERIRUB	886	975	-9.1
Fauvette des jardins	SYLBOR	694	642	8.1
Fauvette grisette	SYLCOM	622	456	36.4
Pouillot fitis	PHYLUS	466	670	-30.4
Phragmite des joncs	ACRSCH	347	231	50.2
Rossignol philomèle	LUSMEG	309	347	-11
Moineau domestique	PASDOM	280	974	-71.3
Bouscarle de Cetti	CETCET	233	386	-39.6
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	173	152	13.8
Grive musicienne	TURPHI	155	236	-34.3
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	119	75	58.7
Locustelle tachetée	LOCNAE	113	158	-28.5
Torcol d'Europe	JYNTOR	72	68	5.9
Gobemouche noir	FICUCA	58	121	-52.1
Tarier pâtre	SAXTOR	42	81	-48.1
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	36	29	24.1
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	28	17	64.7
Merle noir	TURMER	26	70	-62.9
Gobemouche gris	MUSSTR	18	22	-18.2
Tarier des prés	SAXRUB	10	28	-64.3

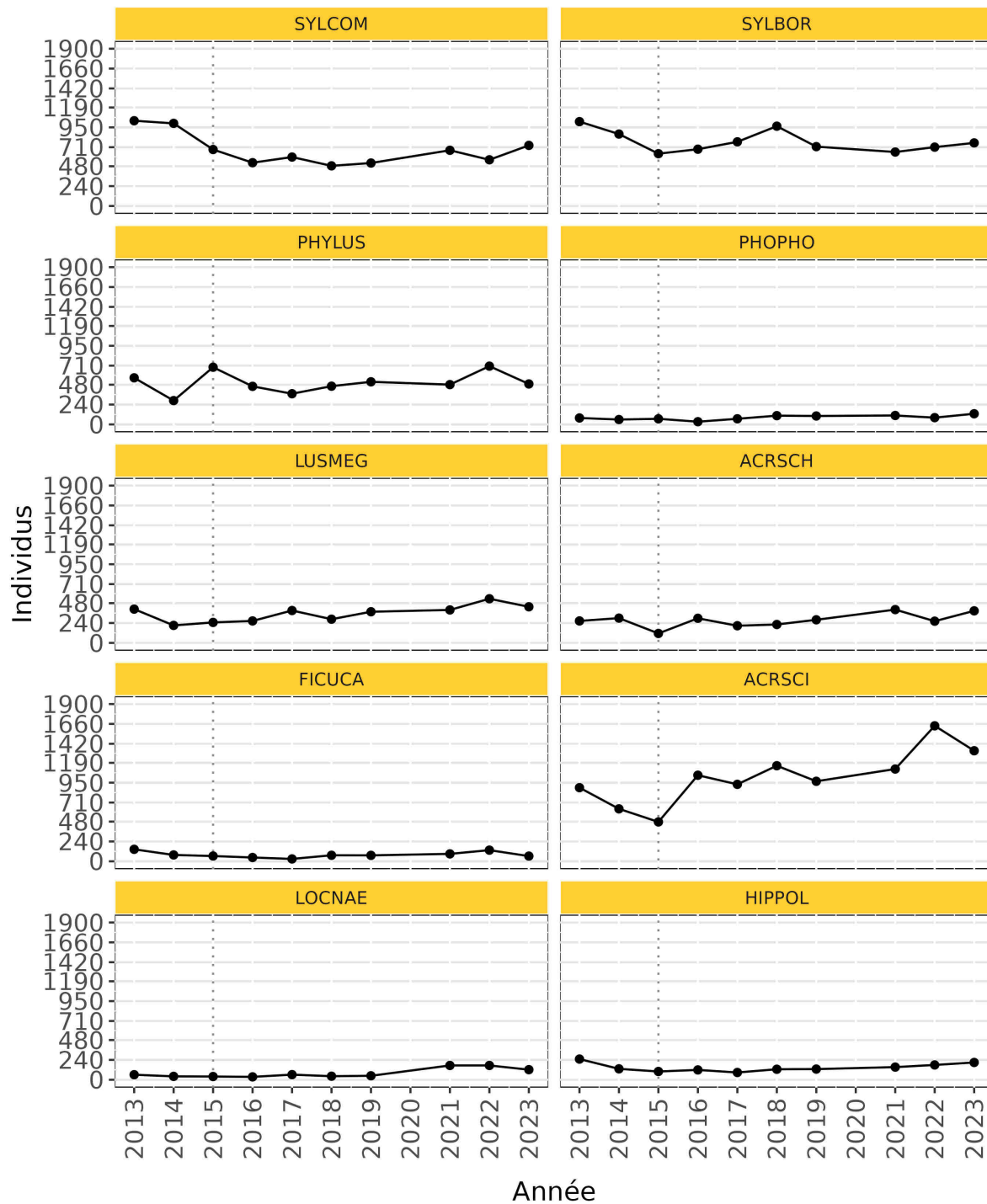


Figure 13: Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs trans-sahariens.

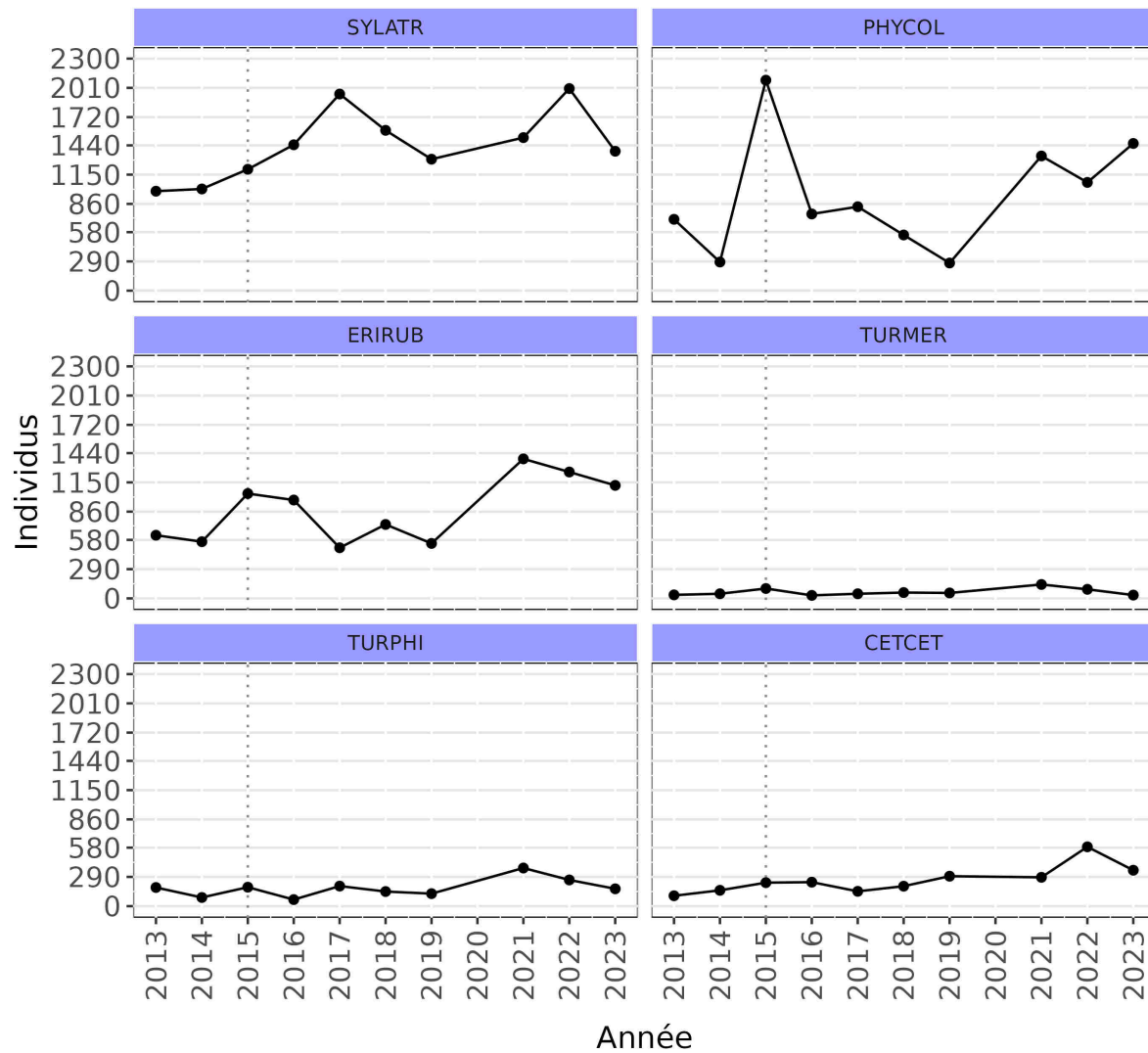


Figure 14: Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs partiels ou courte distance.

3.2.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)

Table 5: Détail par espèce des captures SEJOUR pour l'année 2023. Les pourcentages sont calculés par rapport au total de baguages et contrôles. Données rangées par ordre décroissant du total de baguages.

ESPECE	CODE	Baguages	contrôles	% du total baguages	% du total contrôles
Pouillot véloce	PHYCOL	1316	141	17	6,1
Fauvette à tête noire	SYLATR	1125	256	14,5	11
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	1049	286	13,5	12,3
Rougegorge familier	ERIRUB	711	409	9,2	17,6
Fauvette des jardins	SYLBOR	617	144	8	6,2
Fauvette grisette	SYLCOM	540	192	7	8,3
Pouillot fitis	PHYLUS	438	51	5,6	2,2
Phragmite des joncs	ACRSCH	306	81	3,9	3,5
Moineau domestique	PASDOM	266	21	3,4	0,9
Rossignol philomèle	LUSMEG	251	185	3,2	8
Bouscarle de Cetti	CETCET	143	213	1,8	9,2
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	141	68	1,8	2,9
Grive musicienne	TURPHI	138	34	1,8	1,5
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	108	20	1,4	0,9
Locustelle tachetée	LOCNAE	101	21	1,3	0,9
Torcol d'Europe	JYNTOR	59	32	0,8	1,4
Gobemouche noir	FICUCA	47	16	0,6	0,7
Tarier pâtre	SAXTOR	37	9	0,5	0,4
Accenteur mouchet	PRUMOD	31	30	0,4	1,3
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	24	17	0,3	0,7
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	24	7	0,3	0,3
Bruant proyer	MILCAL	24	0	0,3	<0,05
Hirondelle de rivage	RIPRIP	23	0	0,3	<0,05
Linotte mélodieuse	CARINA	21	0	0,3	<0,05
Étourneau sansonnet	STUVUL	20	0	0,3	<0,05
Gobemouche gris	MUSSTR	18	1	0,2	<0,05
Roitelet à triple bandeau	REGIGN	16	8	0,2	0,3
Merle noir	TURMER	15	18	0,2	0,8
Mésange bleue	PARCAE	13	4	0,2	0,2
Cisticole des joncs	CISJUN	12	0	0,2	<0,05
Bruant des roseaux	EMBSCH	12	0	0,2	<0,05
Mésange charbonnière	PARMAJ	10	10	0,1	0,4
Tarier des prés	SAXRUB	10	0	0,1	<0,05
Troglodyte mignon	TROTRO	10	6	0,1	0,3
Verdier d'Europe	CARCHL	9	0	0,1	<0,05
Tourterelle des bois	STRTUR	8	5	0,1	0,2
Pinson des arbres	FRICOE	7	0	0,1	<0,05

Bergeronnette printanière	MOTFLA	7	1	0,1	<0,05
Pipit farlouse	ANTPRA	6	0	0,1	<0,05
Hirondelle rustique	HIRRUS	6	0	0,1	<0,05
Rougequeue noir	PHOOCH	6	0	0,1	<0,05
Huppe fasciée	UPUEPO	6	0	0,1	<0,05
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	5	1	0,1	<0,05
Mésange à longue queue	AEGCAU	4	28	0,1	1,2
Pipit des arbres	ANTTRI	4	0	0,1	<0,05
Traquet motteux	OENOE	4	0	0,1	<0,05
Grive mauvis	TURILI	4	1	0,1	<0,05
Pigeon ramier	COLBUS	2	0	<0,05	<0,05
Hibou moyen-duc	ASIOTU	1	1	<0,05	<0,05
Coucou gris	CUCCAN	1	0	<0,05	<0,05
Pic épeiche	DENMAJ	1	0	<0,05	<0,05
Bec-croisé des sapins	LOXCUR	1	0	<0,05	<0,05
Hibou petit-duc	OTUSCO	1	0	<0,05	<0,05
Roitelet huppé	REGREG	1	1	<0,05	<0,05
Serin cini	SERSER	1	0	<0,05	<0,05
Pie-grièche à tête rousse	LANSEN	0	2	<0,05	0,1
TOTAL		7761	2320	-	-

3.3 Thème PHENO

3.3.1 Nombre annuel de captures

En 2023, 11.243 actions de baguage ont été réalisées sur la station de Plaisance ainsi que 2.185 contrôles dans le cadre du protocole PHENO. Ceci représente une augmentation de 35,2% dans les baguages ainsi qu'une augmentation de 8,7% dans les contrôles par rapport aux captures PHENO de 2022. Plus globalement, les actions PHENO 2023 représentent une augmentation de 37,5% dans les baguages et une augmentation de 15,4% dans les contrôles par rapport à la période 2018-2022.

Lors des sessions PHENO, les 20 espèces les plus capturées du 2023 ont été: Fauvette à tête noire (SYLATR), Rousserolle effarvatte (ACRSCI), Rougegorge familier (ERIRUB), Pouillot véloce (PHYCOL), Fauvette des jardins (SYLBOR), Fauvette grisette (SYLCOM), Pouillot fitis (PHYLUS), Moineau domestique (PASDOM), Bouscarle de Cetti (CETCET), Phragmite des joncs (ACRSCH), Rossignol philomèle (LUSMEG), Hypolaïs polyglotte (HIPPOL), Rougequeue à front blanc (PHOPHO), Grive musicienne (TURPHI), Martin-pêcheur d'Europe (ALCATT), Locustelle tachetée (LOCNAE), Gobemouche noir (FICUCA), Merle noir (TURMER), Torcol d'Europe (JYNTOR), Tarier pâtre (SAXTOR) ; par ordre décroissant. La Figure 15 montre en détail les chiffres correspondant à l'ensemble des 23 espèces décrites sur la section 3.1.

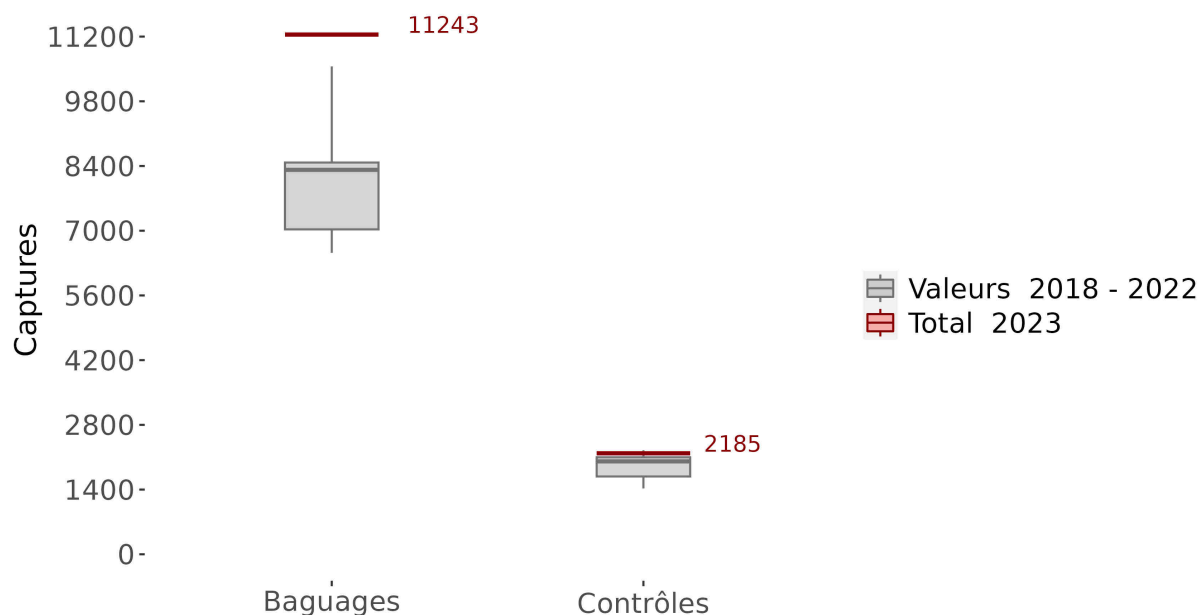


Figure 15: Actions 2023 et moyenne à 5 ans - protocole PHENO

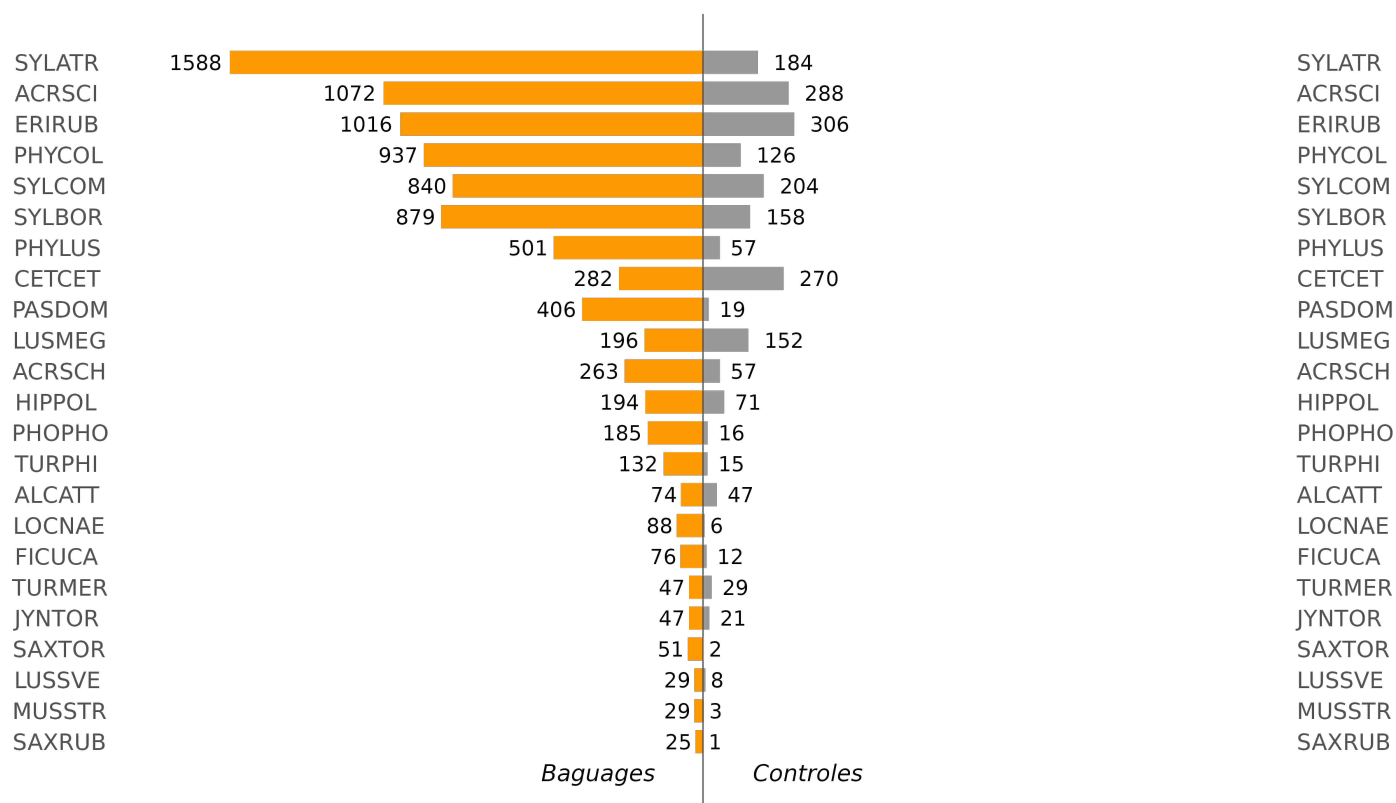


Figure 16: Comparaison des actions de baguage et controle de l'année 2023 pour les espèces appartenant au cortège des 23 espèces cibles - protocole PHENO

3.3.2 Effort interannuel de captures

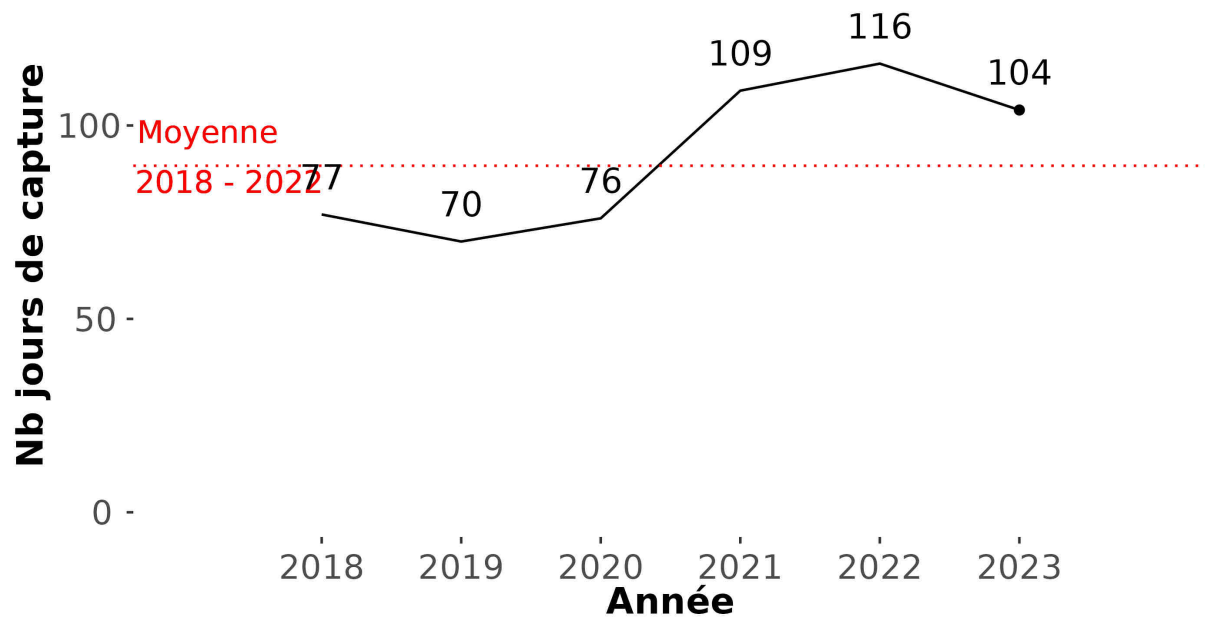


Figure 17: Evolution du nombre de jours d'ouverture des filets depuis la mise en place du protocole PHENO

3.3.3 Evolution interannuelle du nombre d'individus

Début 2015, le protocole HALTE a été divisé en deux protocoles: PHENO et SEJOUR. C'est ainsi que les données affichées ci-dessous correspondent au protocole HALTE avant l'année 2015 et au protocole PHENO à partir de l'année 2015. Les données correspondant au protocole SEJOUR sont explorées dans la section Evolution du nombre d'individus annuel du Thème SEJOUR.

Table 6: Evolution du nombre d'individus capturés lors des sessions PHENO entre 2023 et 2022. La dernière colonne est affichée en vert pour les espèces dont l'évolution est positive, en rouge si elle est négative.

ESPECE	CODE	Individus 2023	Individus 2022	Rapport chiffres en %
Fauvette à tête noire	SYLATR	1659	1824	-9
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	1187	608	95.2
Rougegorge familier	ERIRUB	1109	1227	-9.6
Pouillot véloce	PHYCOL	1002	792	26.5
Fauvette des jardins	SYLBOR	906	575	57.6
Fauvette grisette	SYLCOM	887	401	121.2
Pouillot fitis	PHYLUS	512	397	29
Moineau domestique	PASDOM	397	941	-57.8
Bouscarle de Cetti	CETCET	353	263	34.2
Phragmite des joncs	ACRSCH	296	81	265.4
Rossignol philomèle	LUSMEG	273	254	7.5
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	224	101	121.8
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	187	138	35.5
Grive musicienne	TURPHI	139	305	-54.4
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	88	46	91.3
Locustelle tachetée	LOCNAE	88	20	340
Gobemouche noir	FICUCA	79	139	-43.2
Merle noir	TURMER	61	90	-32.2
Torcol d'Europe	JYNTOR	54	54	
Tarier pâle	SAXTOR	51	79	-35.4
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	31	13	138.5
Gobemouche gris	MUSSTR	30	28	7.1
Tarier des prés	SAXRUB	24	30	-20

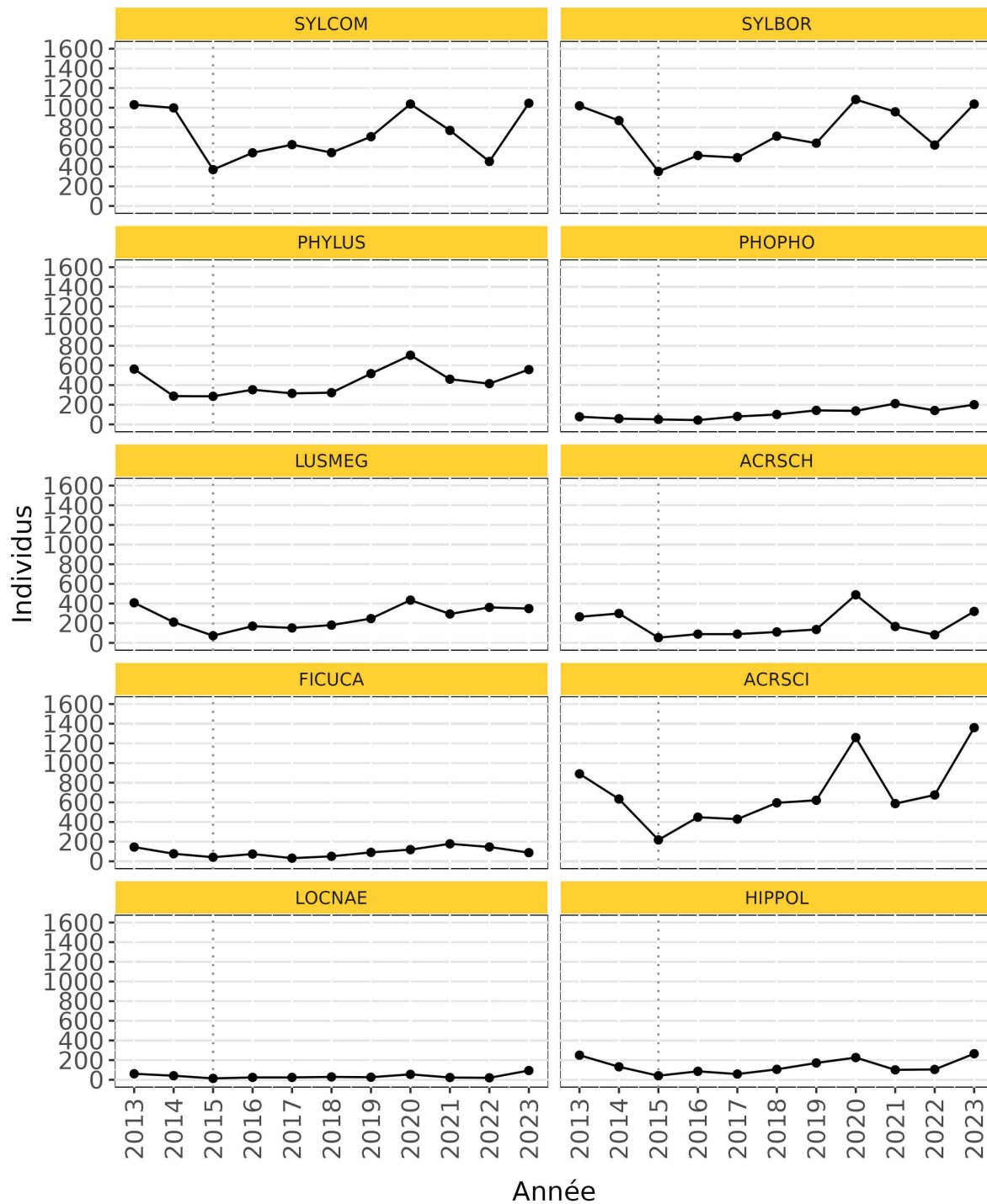


Figure 18: Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs trans-sahariens.

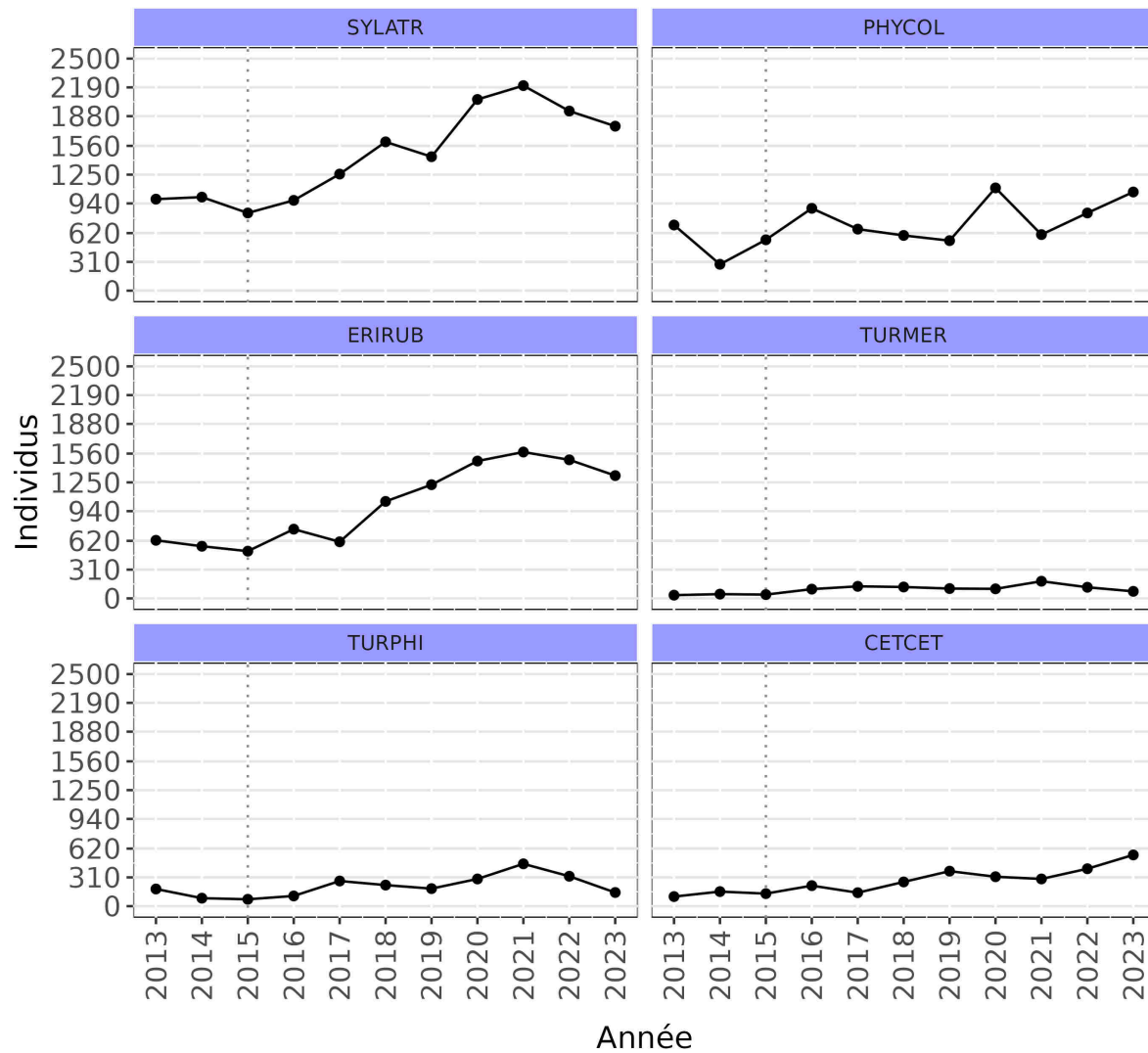


Figure 19: Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs partiels ou courte distance.

3.3.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)

Table 7: Détail par espèce des captures PHENO pour l'année 2023. Les pourcentages sont calculés par rapport au total de baguages et contrôles. Données rangées par ordre décroissant du total de baguages.

ESPECE	CODE	Baguages	contrôles	% du total baguages	% du total contrôles
Hirondelle de rivage	RIPRIP	1827	6	16,2	0,3
Fauvette à tête noire	SYLATR	1588	184	14,1	8,4
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	1072	288	9,5	13,2
Rougegorge familier	ERIRUB	1016	306	9	14
Pouillot véloce	PHYCOL	937	126	8,3	5,8
Fauvette des jardins	SYLBOR	879	158	7,8	7,2
Fauvette grisettes	SYLCOM	840	204	7,5	9,3
Pouillot fitis	PHYLUS	501	57	4,5	2,6
Moineau domestique	PASDOM	406	19	3,6	0,9
Bouscarle de Cetti	CETCET	282	270	2,5	12,4
Phragmite des joncs	ACRSCH	263	57	2,3	2,6
Rossignol philomèle	LUSMEG	196	152	1,7	7
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	194	71	1,7	3,2
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	185	16	1,6	0,7
Grive musicienne	TURPHI	132	15	1,2	0,7
Locustelle tachetée	LOCNAE	88	6	0,8	0,3
Gobemouche noir	FICUCA	76	12	0,7	0,5
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	74	47	0,7	2,2
Pipit farlouse	ANTPRA	70	2	0,6	0,1
Tarier pâtre	SAXTOR	51	2	0,5	0,1
Hirondelle rustique	HIRRUS	47	3	0,4	0,1
Torcol d'Europe	JYNTOR	47	21	0,4	1
Merle noir	TURMER	47	29	0,4	1,3
Étourneau sansonnet	STUVUL	35	1	0,3	<0,05
Troglodyte mignon	TROTRO	31	2	0,3	0,1
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	29	8	0,3	0,4
Gobemouche gris	MUSSTR	29	3	0,3	0,1
Tarier des prés	SAXRUB	25	1	0,2	<0,05
Accenteur mouchet	PRUMOD	23	39	0,2	1,8
Mésange bleue	PARCAE	21	11	0,2	0,5
Mésange à longue queue	AEGCAU	20	29	0,2	1,3
Roitelet à triple bandeau	REGIGN	20	8	0,2	0,4
Cisticole des joncs	CISJUN	19	0	0,2	<0,05
Mésange charbonnière	PARMAJ	19	17	0,2	0,8
Bruant des roseaux	EMBSCHE	16	0	0,1	<0,05

Pipit des arbres	ANTTRI	14	0	0,1	<0,05
Tourterelle des bois	STRTUR	14	4	0,1	0,2
Bruant proyer	MILCAL	13	0	0,1	<0,05
Chardonneret élégant	CARLIS	10	0	0,1	<0,05
Verdier d'Europe	CARCHL	7	0	0,1	<0,05
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	7	3	0,1	0,1
Chevalier guignette	ACTHYP	6	0	0,1	<0,05
Tarin des aulnes	CARNUS	6	0	0,1	<0,05
Pipit spioncelle	ANTSPI	5	0	<0,05	<0,05
Linotte mélodieuse	CARINA	5	0	<0,05	<0,05
Traquet motteux	OENOEN	5	1	<0,05	<0,05
Roitelet huppé	REGREG	5	2	<0,05	0,1
Pinson des arbres	FRICOE	4	0	<0,05	<0,05
Pie-grièche à tête rousse	LANSEN	4	1	<0,05	<0,05
Rougequeue noir	PHOOCH	4	0	<0,05	<0,05
Bergeronnette printanière	MOTFLA	3	0	<0,05	<0,05
Grive mauvis	TURILI	3	0	<0,05	<0,05
Epervier d'Europe	ACCNIS	2	0	<0,05	<0,05
Chevêche d'Athéna	ATHNOC	2	2	<0,05	0,1
Pigeon ramier	COLBUS	2	0	<0,05	<0,05
Coucou gris	CUCCAN	2	1	<0,05	<0,05
Faucon crécerelle	FALTIN	2	0	<0,05	<0,05
Bergeronnette grise	MOTALB	2	0	<0,05	<0,05
Huppe fasciée	UPUEPO	2	0	<0,05	<0,05
Pipit à dos olive	ANTHOD	1	0	<0,05	<0,05
Buse variable	BUTBUT	1	0	<0,05	<0,05
Pic épeiche	DENMAJ	1	1	<0,05	<0,05
Bruant zizi	EMBCIR	1	0	<0,05	<0,05
Gallinule poule d'eau	GALCHL	1	0	<0,05	<0,05
Locustelle lusciniöide	LOCLUS	1	0	<0,05	<0,05
Moineau friquet	PASMON	1	0	<0,05	<0,05
Râle d'eau	RALAQU	1	0	<0,05	<0,05
Chevalier cul-blanc	TRIOCH	1	0	<0,05	<0,05
TOTAL		11243	2185	-	-

3.4 Thème STAGE

L'évolution de captures annuelles sur ce protocole représente le nombre de captures faites lors des stages de formation et qualification OFB-CRBPO/MNHN sur la Réserve Naturelle. En effet, lors des stages de qualification de baguage, les captures effectuées sont intégrées dans le cadre de ce protocole (cf section 2.3). Viennent aussi s'ajouter les captures effectuées le soir sur des opérations de dortoirs d'Hirondelle ou de Bergeronnettes expliquant ainsi la grande variabilité interannuelle des captures.

3.4.1 Captures de l'année

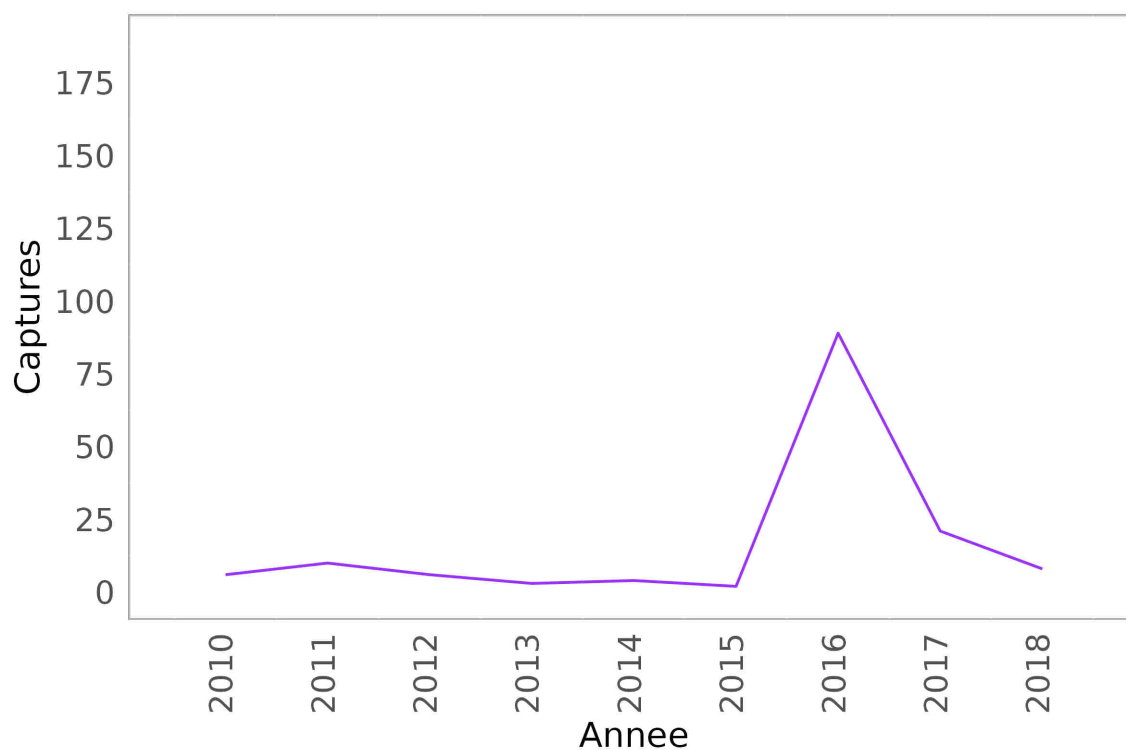


Figure 20: Évolution des captures sur le protocole STAGE

3.5 Thème STOC Capture

3.5.1 Nombre annuel de captures

En 2023, 277 actions de baguage ont été réalisées sur la station de Plaisance ainsi que 152 contrôles dans le cadre du protocole STOC. Ceci représente une diminution de 29,3% dans les baguages ainsi qu'une diminution de 12,6% dans les contrôles par rapport aux captures STOC de 2022. Plus globalement, les actions STOC 2023 représentent une diminution de 23,1% dans les baguages et une diminution de 14,6% dans les contrôles par rapport à la période 2018-2022.

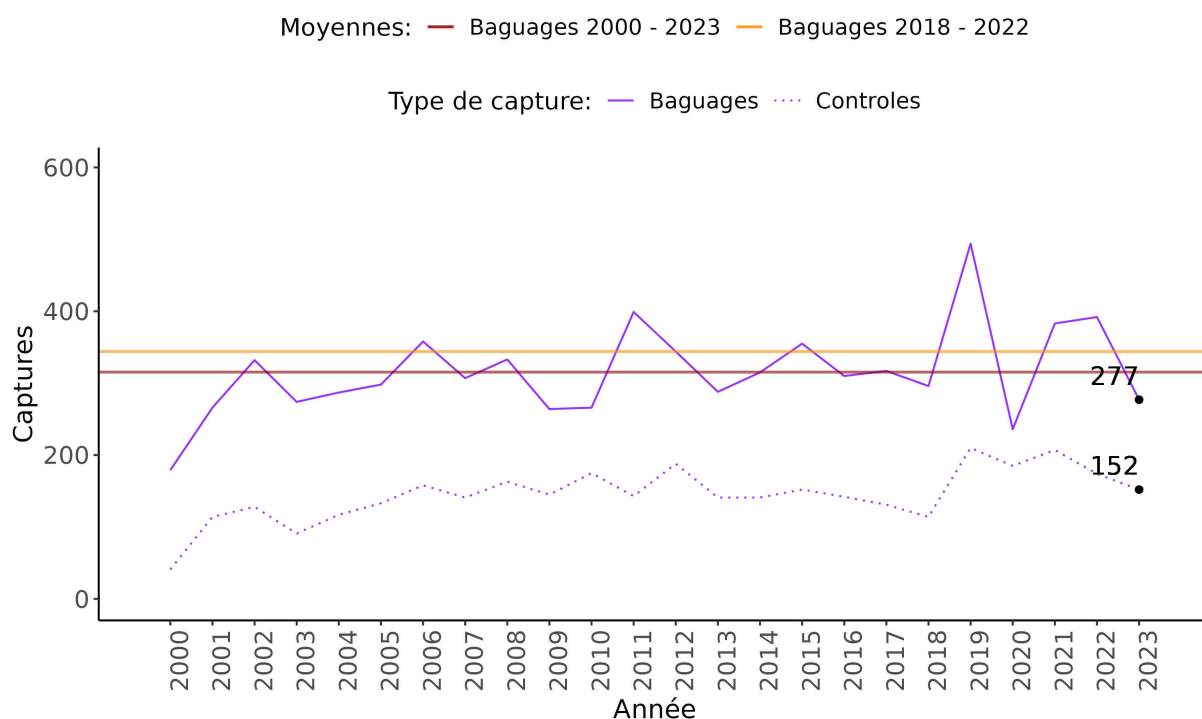


Figure 21: Évolution des captures sur le protocole STOC

Lors de cette section STOC, sont détaillées les 20 espèces les PLUS représentées de la station: Moineau domestique (PASDOM), Bouscarle de Cetti (CETCET), Martin-pêcheur d'Europe (ALCATT), Grive musicienne (TURPHI), Merle noir (TURMER), Fauvette à tête noire (SYLATR), Pouillot véloce (PHYCOL), Rougegorge familier (ERIRUB), Chardonneret élégant (CARLIS), Rossignol philomèle (LUSMEG), Fauvette grisette (SYLCOM), Fauvette des jardins (SYLBOR), Tarier des prés (SAXRUB), Pouillot fitis (PHYLUS), Rougequeue à front blanc (PHOPHO), Gobemouche gris (MUSSTR), Verdier d'Europe (CARCHL), Pie-grièche écorcheur (LANRIO), Bruant proyer (MILCAL), Accenteur mouchet (PRUMOD), Locustelle tachetée (LOCNAE), Torcol d'Europe (JYNTOR), Hypolaïs polyglotte (HIPPOL), Tourterelle des bois (STRTUR), Rousserolle effarvate (ACRSCI),

Linotte mélodieuse (CARINA), Chardonneret élégant (CARLIS), Tarier pâtre (SAXTOR).

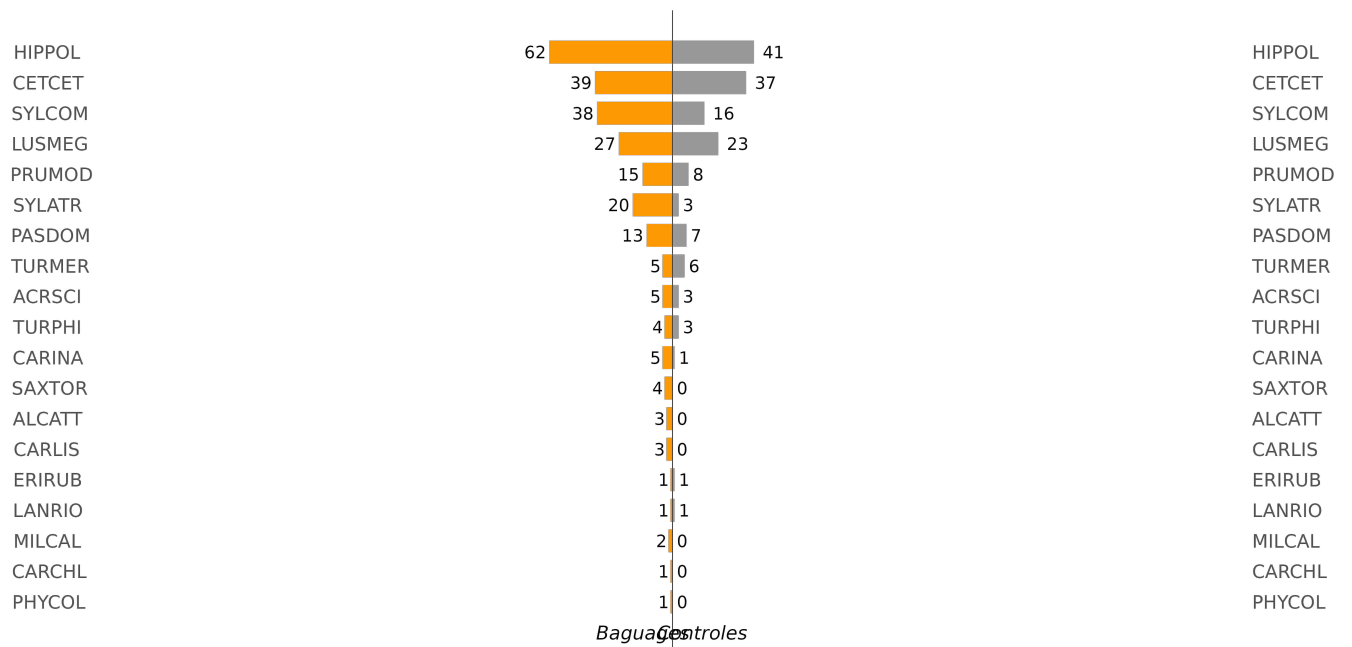


Figure 22: Comparaison des actions de baguage et controle de l'année 2023 pour les espèces appartenant au cortège des 20 cibles - protocole STOC

3.5.2 Evolution interannuelle du nombre d'individus

Table 8: 2023 et 2022. La dernière colonne est affichée en vert pour les espèces dont l'évolution est positive, en rouge si elle est négative.

ESPECE	CODE	Individus 2023	Individus 2022	Rapport chiffres en %
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	78	75	4
Bouscarle de Cetti	CETCET	48	65	-26.2
Fauvette grisette	SYLCOM	44	44	
Rossignol philomèle	LUSMEG	37	32	15.6
Moineau domestique	PASDOM	20	87	-77
Fauvette à tête noire	SYLATR	20	45	-55.6
Accenteur mouchet	PRUMOD	19	13	46.2
Merle noir	TURMER	8	16	-50
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	7	6	16.7
Linotte mélodieuse	CARINA	6	3	100
Grive musicienne	TURPHI	5	7	-28.6
Tarier pâtre	SAXTOR	4	7	-42.9
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	3	2	50
Chardonneret élégant	CARLIS	3	3	
Bruant proyer	MILCAL	2	1	100
Verdier d'Europe	CARCHL	1	1	
Rougegorge familier	ERIRUB	1	0	
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	1	1	
Pouillot véloce	PHYCOL	1	5	-80
Pouillot fitis	PHYLUS	0	1	-100
Tourterelle des bois	STRTUR	0	1	-100

3.5.3 Synthèse annuelle des controles

Sur les 152 actions de controle de 2023, 95,1% sont des individus autocontrolés. Pour l'année 2022, ce pourcentage était de 95,2%. La moyenne 2000-2023 est de 95,7%. Cette donnée est semblable à la proportion des controles d'individus ayant été bagués en France sur le total d'individus controlés (98,9% pour 2023; 98,8% pour 2022; la moyenne 2000-2023 mise à jour est du 98,5%).

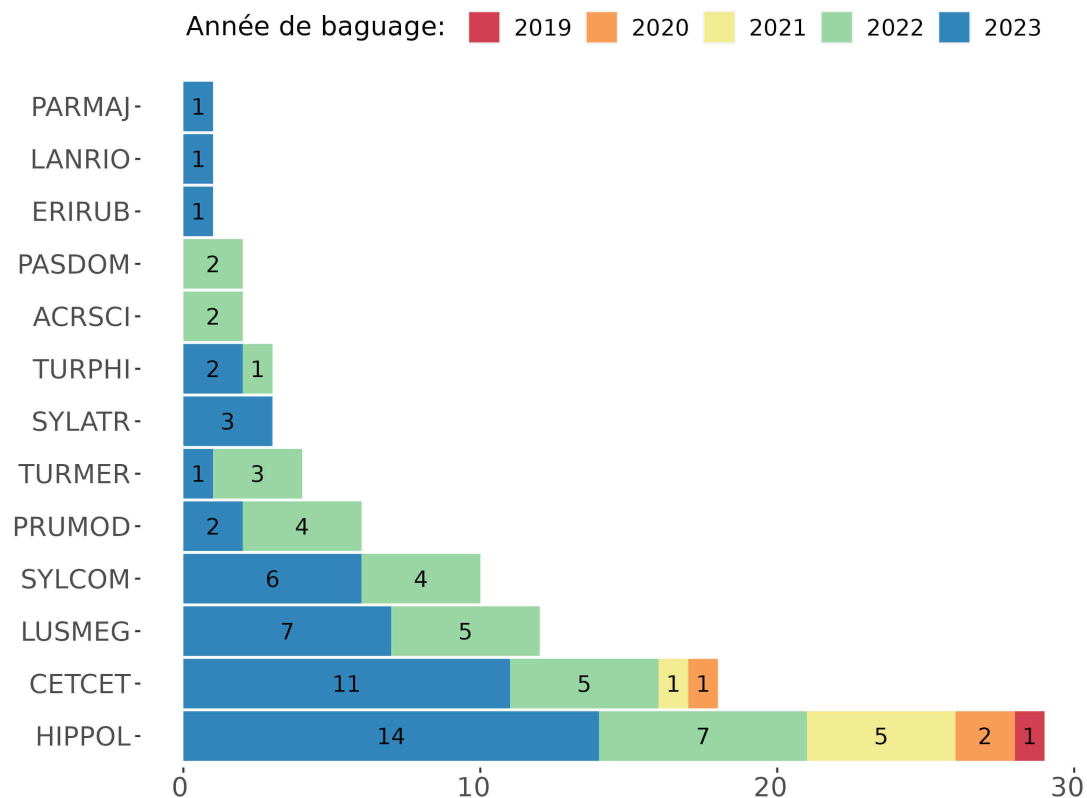


Figure 23: Nombre de controles de l'année par rapport à leur année de baguage (protocole STOC)

3.5.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)

Table 9: Détail par espèce des captures STOC pour l'année 2023. Les pourcentages sont calculés par rapport au total de baguages et contrôles. Données rangées par ordre décroissant du total de baguages.

ESPECE	CODE	Baguages	contrôles	% du total baguages	% du total contrôles
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	62	41	22.4	27
Bouscarle de Cetti	CETCET	39	37	14.1	24,3
Fauvette grisette	SYLCOM	38	16	13.7	10,5
Rossignol philomèle	LUSMEG	27	23	9.7	15,1
Fauvette à tête noire	SYLATR	20	3	7.2	2
Accenteur mouchet	PRUMOD	15	8	5.4	5,3
Moineau domestique	PASDOM	13	7	4.7	4,6
Étourneau sansonnet	STUVUL	12	1	4.3	0,7
Mésange charbonnière	PARMAJ	8	1	2.9	0,7
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	5	3	1.8	2
Linotte mélodieuse	CARINA	5	1	1.8	0,7
Merle noir	TURMER	5	6	1.8	3,9
Tarier pâtre	SAXTOR	4	0	1.4	<0,05
Grive musicienne	TURPHI	4	3	1.4	2
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	3	0	1.1	<0,05
Chardonneret élégant	CARLIS	3	0	1.1	<0,05
Bergeronnette printanière	MOTFLA	3	0	1.1	<0,05
Bruant proyer	MILCAL	2	0	0.7	<0,05
Phragmite des joncs	ACRSCH	1	0	0.4	<0,05
Mésange à longue queue	AEGCAU	1	0	0.4	<0,05
Verdier d'Europe	CARCHL	1	0	0.4	<0,05
Rougegorge familier	ERIRUB	1	1	0.4	0,7
Pinson des arbres	FRICOE	1	0	0.4	<0,05
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	1	1	0.4	0,7
Mésange bleue	PARCAE	1	0	0.4	<0,05
Rougequeue noir	PHOOCH	1	0	0.4	<0,05
Pouillot véloce	PHYCOL	1	0	0.4	<0,05
TOTAL		277	152	-	-

Un rapport infographique concernant les données STOC Capture de la station de Plaisance est réalisée de manière annuelle par le CRBPO. Nous avons donc choisi de ne pas développer davantage notre analyse du thème STOC, et nous encourageons les lecteurs à se diriger vers le document en question. Il sera mis à disposition du public sur la section *Documentation*⁹ de notre site web¹.

4 Bibliographie et webgraphie

1. LPO-France (Ligue pour la Protection des Oiseaux, Les Fonderies Royales 17300 Rochefort), réseau Echappées Nature Charente-Maritime & Nathalie Bourret. Réserve Naturelle de Moëze-Oléron. Réserve Naturelle de Moëze-Oléron. <https://www.reserve-moeze-oleron.fr/>.
2. INPN & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Habitat 16.222 - Dunes grises de Gascogne (CORINE biotopes). Inventaire National du Patrimoine Naturel, Site web. https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/9379.
3. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux. <https://crbpo.mnhn.fr/>.
4. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Programme SEJOUR de halte migratoire. <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article484>.
5. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Programme PHENOlogie migratoire. <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article452>.
6. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Programme STOC Capture. <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article41>.
7. Projet Barge à queue noire. Saisie d' observations de Limicoles. Base Limicoles. <https://www.bargeaqueuenoire.org/base-limicoles/>.
8. Limitrack - Suivi des Oiseaux Limicoles des Pertuis Charentais. Accueil. <https://limitrack.univ-lr.fr/>.
9. Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO France). RNNMO - Documentation. Réserve Naturelle de Moëze-Oléron. <https://www.reserve-moeze-oleron.fr/documentation/>.
10. INPN & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Habitat 16.3 - Lettes dunaires humides (CORINE biotopes). Inventaire National du Patrimoine Naturel, Site web. https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/1196.
11. INPN & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Habitat 16.252 - Fourrés dunaires mixtes (CORINE biotopes). Inventaire National du Patrimoine Naturel. https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/9372.
12. INPN & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Habitat 16.29 - Dunes boisées (CORINE biotopes). Inventaire National du Patrimoine Naturel. https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/3916.
13. INPN & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Habitat 44.3 - Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens (CORINE biotopes). Inventaire National du Patrimoine Naturel. https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/1389.
14. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Le stage de qualification. <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article69>.

15. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Calendrier des Stages de qualification. <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?rubrique150>.

5 ANNEXE 1: Récapitulatif historique des captures sur la station (2000-2023)

Dans la période 2000-2023, 269.655 oiseaux ont été capturés sur la station de baguage dans le cadre des protocoles CRBPO (STOC, HALTE, PHENO, SEJOUR, STAGE). Ces individus font partie du total de 227.189 baguages et 42.466 controles. Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des captures par espèce.

Table 10: Détail toutes captures de la Station de Plaisance, par espèce. Les pourcentages sont calculés par rapport aux total de baguages et controles. Données rangées par ordre décroissant du total de baguages.

ESPECE	CODE	Baguages controles		% du total baguages	% du total controles
Fauvette à tête noire	SYLATR	37.972	4.239	16,7	10
Fauvette des jardins	SYLBOR	21.492	3.041	9,5	7,2
Pouillot véloce	PHYCOL	19.794	1.316	8,7	3,1
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	19.430	3.510	8,6	8,3
Fauvette grisette	SYLCOM	18.490	5.817	8,1	13,7
Rougegorge familier	ERIRUB	17.983	5.397	7,9	12,7
Pouillot fitis	PHYLUS	14.839	913	6,5	2,1
Moineau domestique	PASDOM	14.772	975	6,5	2,3
Hirondelle de rivage	RIPRIP	7.463	53	3,3	0,1
Rossignol philomèle	LUSMEG	6.907	3.974	3	9,4
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	4.766	1.472	2,1	3,5
Phragmite des joncs	ACRSCH	4.672	697	2,1	1,6
Grive musicienne	TURPHI	4.276	553	1,9	1,3
Bouscarle de Cetti	CETCET	3.934	4.399	1,7	10,4
Gobemouche noir	FICUCA	2.756	290	1,2	0,7
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	2.675	257	1,2	0,6
Étourneau sansonnet	STUVUL	1.982	58	0,9	0,1
Merle noir	TURMER	1.653	891	0,7	2,1
Verdier d'Europe	CARCHL	1.639	73	0,7	0,2
Locustelle tachetée	LOCNAE	1.466	123	0,6	0,3
Tarier pâtre	SAXTOR	1.309	376	0,6	0,9
Accenteur mouchet	PRUMOD	1.232	922	0,5	2,2
Torcol d'Europe	JYNTOR	1.226	407	0,5	1
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	1.204	521	0,5	1,2
Hirondelle rustique	HIRRUS	1.078	27	0,5	0,1
Chardonneret élégant	CARLIS	1.032	52	0,5	0,1
Mésange bleue	PARCAE	1.027	215	0,5	0,5
Linotte mélodieuse	CARINA	981	60	0,4	0,1
Tarier des prés	SAXRUB	870	72	0,4	0,2

Troglodyte mignon	TROTRO	794	91	0,3	0,2
Mésange charbonnière	PARMAJ	740	523	0,3	1,2
Gobemouche gris	MUSSTR	706	34	0,3	0,1
Roitelet à triple bandeau	REGIGN	602	213	0,3	0,5
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	480	122	0,2	0,3
Bergeronnette printanière	MOTFLA	469	11	0,2	<0,05
Pipit farlouse	ANTPRA	397	10	0,2	<0,05
Bruant proyer	MILCAL	385	20	0,2	<0,05
Traquet motteux	OENOE	311	10	0,1	<0,05
Mésange à longue queue	AEGCAU	303	347	0,1	0,8
Pipit des arbres	ANTTRI	270	2	0,1	<0,05
Roitelet huppé	REGREG	270	72	0,1	0,2
Pinson des arbres	FRICOE	260	3	0,1	<0,05
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	258	126	0,1	0,3
Bruant des roseaux	EMBSCH	235	8	0,1	<0,05
Rougequeue noir	PHOOCH	222	7	0,1	<0,05
Cisticole des joncs	CISJUN	200	5	0,1	<0,05
Bécasseau variable	CALALP	173	5	0,1	<0,05
Tourterelle des bois	STRTUR	155	30	0,1	0,1
Grive mauvis	TURILI	138	10	0,1	<0,05
Huppe fasciée	UPUEPO	100	4	<0,05	<0,05
Chevalier guignette	ACTHYP	79	8	<0,05	<0,05
Moineau friquet	PASMON	66	1	<0,05	<0,05
Hibou moyen-duc	ASIOTU	62	6	<0,05	<0,05
Serin cini	SERSER	49	0	<0,05	<0,05
Pie-grièche à tête rousse	LANSEN	43	15	<0,05	<0,05
Pic épeiche	DENMAJ	40	5	<0,05	<0,05
Bergeronnette grise	MOTALB	33	4	<0,05	<0,05
Chevêche d'Athéna	ATHNOC	32	15	<0,05	<0,05
Epervier d'Europe	ACCNIS	20	0	<0,05	<0,05
Bécassine des marais	GALAGO	20	0	<0,05	<0,05
Rousserolle turdoïde	ACRARU	19	14	<0,05	<0,05
Faucon crécerelle	FALTIN	19	1	<0,05	<0,05
Coucou gris	CUCCAN	18	11	<0,05	<0,05
Chouette effraie	TYTALB	18	1	<0,05	<0,05
Bécasseau minute	CALUTA	16	8	<0,05	<0,05
Puillot à grands sourcils	PHYINO	15	1	<0,05	<0,05
Locustelle lusciniöide	LOCLUS	14	5	<0,05	<0,05
Alouette des champs	ALAARV	13	0	<0,05	<0,05
Tarin des aulnes	CARNUS	12	0	<0,05	<0,05
Geai des chênes	GARGLA	12	2	<0,05	<0,05
Hibou petit-duc	OTUSCO	11	0	<0,05	<0,05
Bruant zizi	EMBCIR	10	0	<0,05	<0,05

Pipit rousseline	ANTRIS	9	3	<0,05	<0,05
Gros-bec casse-noyaux	COCTES	9	3	<0,05	<0,05
Gallinule poule d'eau	GALCHL	9	0	<0,05	<0,05
Bruant ortolan	EMBHOR	8	0	<0,05	<0,05
Pinson du Nord	FRIMON	8	1	<0,05	<0,05
Râle d'eau	RALAQU	8	0	<0,05	<0,05
Chevalier cul-blanc	TRIOCH	8	0	<0,05	<0,05
Pipit spioncelle	ANTSPI	7	0	<0,05	<0,05
Pigeon ramier	COLBUS	7	2	<0,05	<0,05
Mésange noire	PARATE	6	0	<0,05	<0,05
Fauvette babillard	SYLCUR	6	1	<0,05	<0,05
Merle à plastron	TURTOR	6	1	<0,05	<0,05
Pouillot de Bonelli	PHYBON	5	2	<0,05	<0,05
Pie bavarde	PICPIC	5	1	<0,05	<0,05
Phragmite aquatique	ACROLA	4	0	<0,05	<0,05
Bécasseau cocorli	CALFER	4	0	<0,05	<0,05
Engoulevent d'Europe	CAPEUR	4	0	<0,05	<0,05
Pic épeichette	DENMIN	4	0	<0,05	<0,05
Aigrette garzette	EGRGAR	4	0	<0,05	<0,05
Bruant jaune	EMBCIT	4	0	<0,05	<0,05
Hypolaïs icterine	HIPICT	4	0	<0,05	<0,05
Bergeronnette des ruisseaux	MOTCIN	4	0	<0,05	<0,05
Bihoreau gris	NYCNYC	4	0	<0,05	<0,05
Fauvette épervière	SYLNIS	4	0	<0,05	<0,05
Héron cendré	ARDCIN	3	0	<0,05	<0,05
Buse variable	BUTBUT	3	0	<0,05	<0,05
Loriot d'Europe	ORIORI	3	0	<0,05	<0,05
Pouillot brun	PHYFUS	3	0	<0,05	<0,05
Tourterelle turque	STRCTO	3	0	<0,05	<0,05
Grive litorne	TURPIL	3	0	<0,05	<0,05
Pipit à dos olive	ANTHOD	2	0	<0,05	<0,05
Caille des blés	COTNIX	2	0	<0,05	<0,05
Autour des palombes	ACCGEN	1	0	<0,05	<0,05
Rousserolle Isabelle	ACRAGR	1	0	<0,05	<0,05
Rousserolle verderolle	ACRRIS	1	1	<0,05	<0,05
Perdrix rouge	ALEUFA	1	0	<0,05	<0,05
Canard colvert	ANAHOS	1	0	<0,05	<0,05
Martinet noir	APUAPU	1	0	<0,05	<0,05
Hibou des marais	ASIFLA	1	0	<0,05	<0,05
Sizerin flammé	CARMEA	1	0	<0,05	<0,05
Busard Saint-Martin	CIRCYA	1	0	<0,05	<0,05
Bruant nain	EMBPUS	1	0	<0,05	<0,05
Bruant rustique	EMBRUS	1	0	<0,05	<0,05

Hypolaïs bottée	HIPCAL	1	1	<0,05	<0,05
Hypolaïs pâle	HIPPAL	1	0	<0,05	<0,05
Mouette rieuse	LARRID	1	0	<0,05	<0,05
Bec-croisé des sapins	LOXCUR	1	0	<0,05	<0,05
Bouvreuil pivoine	PYRULA	1	0	<0,05	<0,05
Fauvette pitchou	SYLUND	1	0	<0,05	<0,05
TOTAL		227.189	42.466	-	-
